

Sécurité à Lausanne : état des lieux – actions entreprises - perspectives
Création d'un observatoire de la sécurité

Réponse aux motions de MM. Olivier Français et Jean-Christophe Bourquin
ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler

Rapport-préavis N° 239

Lausanne, le 20 septembre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Après avoir établi un panorama de la sécurité à Lausanne au cours de la décennie écoulée jusqu'à ce jour et présenté le métier de policier, le présent rapport-préavis traite des possibles évolutions de la police mais aussi de la société dans laquelle celle-ci est intégrée. Il aborde les influences du concept "Police 2000", puis dresse un inventaire des ressources humaines et techniques qui seront nécessaires au Corps de police pour faire face à ses diverses missions au cours des prochaines années.

Les différentes mesures proposées s'inscrivent dans le cadre d'une politique de développement durable (Agenda 21) et des réflexions de deux groupes de travail internes à l'administration, l'un s'occupant de la violence en général, l'autre intitulé "jeunesse et violence".

Ce rapport-préavis répond aux motions de M. Olivier Français et de M. Jean-François Bourquin ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler.

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DU RAPPORT-PRÉAVIS	111
2. PANORAMA DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE À LAUSANNE	333
2.1 SITUATION DE LA VILLE DE LAUSANNE.....	333
2.1.1 Evolution de la criminalité	444
2.1.1.1 Aspect statistique	444
2.1.1.2 Synthèse factuelle.....	555
2.1.1.3 Problèmes rencontrés dans le cadre des enquêtes.....	555
2.1.1.4 Difficultés liées aux conditions de la détention préventive	666
2.1.1.5 Chaîne pénale	666
2.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA POLICE DE LAUSANNE DEPUIS 1990	777
2.2.1 Evolution des structures et des effectifs	777
2.2.1.1 Restructuration de 1995	777
2.2.1.2 Adaptation des structures et renforcement des moyens – période 1996-2000.....	777
2.2.1.3 Evolution des effectifs	888
2.2.2 Evolution des tâches	888

2.3 ENQUÊTE 2000 DE L'INSTITUT DE POLICE SCIENTIFIQUE ET DE CRIMINOLOGIE	999
2.3.1 Remarques liminaires	999
2.3.2 Image de la police.....	101010
2.3.3 Sentiment d'insécurité.....	111111
2.3.3.1 Les mesures du sentiment d'insécurité.....	121212
2.3.3.2 La vulnérabilité.....	131313
2.3.3.3 L'influence du sexe et de l'âge	141414
2.3.3.4 Conclusion de l'enquête.....	151515
3. LE CORPS DE POLICE EN L'AN 2000	151515
3.1 MISSIONS GÉNÉRALES.....	151515
3.2 ORGANISATION ET COMPÉTENCES	151515
3.2.1 Organisation	151515
3.2.2 Compétences.....	161616
3.3 RENOUELEMENT DES FORCES ET DES EFFECTIFS	161616
3.3.1 Recrutement.....	161616
3.3.2 Formation.....	171717
3.3.3 Problèmes rencontrés	181818
4. CONCEPT D'ENGAGEMENT ET MÉTHODES DE TRAVAIL : LA POLICE DE PROXIMITÉ	181818
4.1 POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT POLICE / PUBLIC	181819
4.1.1 L'image	181819
4.1.2 La prévention.....	191919
4.1.3 L'information	202020
4.1.4 L'aide aux victimes.....	212121
4.2 CAPACITÉ D'INTERVENTION	222222
4.2.1. La connaissance du terrain et de la population.....	222222
4.2.2. La diminution du délai d'intervention.....	222222
4.2.3 La disponibilité et proximité des locaux de police.....	232323
4.2.4 Effets de la présence policière dans les rues	232323
4.3 UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT	232323
4.3.1 Le partenariat.....	232323
4.3.2 Partenariats contre la violence dans le cadre de l'administration lausannoise et les proches institutions	242424
4.3.2.1. La violence dans l'environnement scolaire.....	242424
4.3.2.2. La situation chez les enfants et adolescents en âge scolaire.....	242424
4.3.2.3. La plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence	252525
5. POLICIER, UN MÉTIER À PART.....	252525
6. LE CORPS DE POLICE DE LAUSANNE ET POLICE 2000.....	262627
7. PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION ET CONSÉQUENCES POSSIBLES POUR LA POLICE.....	282828
7.1 REMARQUE PRÉLIMINAIRE.....	282828
7.2 PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION.....	282828
7.2.1 Facteurs démographiques.....	282828
7.2.2 Facteurs politiques et économiques.....	292929
7.2.3 Facteurs technologiques et écologiques	303030
7.2.4 Facteurs socioculturels.....	313131
7.2.5 Perspectives d'évolution de la criminalité	313131
7.3 CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES POUR LA POLICE	323232
7.4. PARTENARIATS POSSIBLES	323233
8. LES BESOINS EN RESSOURCES STRATÉGIQUES.....	333333
8.1 CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ.....	343434
8.2 MOYENS	353535
8.2.1 Effectif.....	353535
8.2.2 Logistique	363636
8.2.3 Délégation de tâches actuellement dévolues à des policiers	363636

8.3 LOCAUX DE POLICE.....	363636
9. SYNTHÈSE DES ASPECTS FINANCIERS	363637
9.1 COÛTS D'INVESTISSEMENT	363637
9.2 CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES	373737
10. RAPPEL DES MOTIONS ET DE LA PÉTITION	373738
10.1 MOTION DE M. OLIVIER FRANÇAIS.....	383838
10.2 MOTION DE M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUIN	383838
10.3 PÉTITION DE M. CARL KYRIL GOSSWEILER.....	383838
11. CONCLUSIONS.....	383839

2. Panorama de la sécurité publique à Lausanne

2.1 Situation de la ville de Lausanne

Ville centre, capitale à l'échelon du canton, voire de la Suisse romande, Lausanne voit, quotidiennement, se dérouler une importante quantité d'activités professionnelles, privées, ludiques, culturelles et sportives, de jour comme de nuit.

Une telle intensité a des effets en termes de sécurité et influence les indices qui permettent de qualifier et de quantifier la sécurité urbaine.

Si le nombre total des délits est dans l'ensemble stable à un niveau légèrement inférieur à 10'000 cas par année, la gravité de certains actes de violence et le nombre de sollicitations auxquelles les policiers doivent répondre démontrent que les problèmes de sécurité qui se posent quotidiennement à la police de Lausanne sont désormais ceux d'une grande ville.

Au chapitre des évolutions inquiétantes, citons l'augmentation du nombre d'actes de violence commis, aussi bien par des mineurs que par des adultes, de même que l'augmentation des actes gratuits d'incivilités et de déprédations. Cette situation contribue au sentiment d'insécurité d'une partie de la population. La police y répond dans la mesure de ses moyens, quand bien même cela demande une forte capacité d'adaptation, une grande flexibilité et surtout une disponibilité très importante de moyens et d'hommes.

Pour mieux cerner ce phénomène préoccupant, la Municipalité a mis sur pied, dans le cadre du rapport-préavis No 211 du 19 avril 2001 (Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne, agenda 21) un groupe de travail, regroupant des collaborateurs de l'Administration communale, qui devra rendre un rapport sur la violence.

De la même manière, la Police municipale s'adapte aux évolutions lausannoises. Les opérations "Parvis" (dispositif de prévention des incivilités à St-Laurent) ou "Strada" (en collaboration avec la Police cantonale, contre les petits revendeurs de drogue) sont destinées à lutter ponctuellement contre l'émergence de certains phénomènes. Ces opérations sont efficaces, mais nécessitent des moyens importants que la Police municipale ne peut mettre sur pied qu'au prix de nouvelles priorités, la conduisant à faire des choix et à renoncer à d'autres engagements.

Sur le plan humain, le personnel est déjà beaucoup trop sollicité et il serait déraisonnable de lui demander de nouveaux efforts. L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires effectuées par les policiers au cours des trois dernières années est révélatrice: à fin 1998, le solde s'élevait à 14'000 heures, à fin 1999 à 20'700 et à fin 2000 à 33'500 heures. Malgré toutes les mesures de rationalisation prises, il n'a pas été possible d'enrayer ce phénomène et encore moins d'en restituer une partie comme cela était recherché, ce en raison du manque d'effectifs. Le Corps de police a payé plus de 4100 heures supplémentaires au cours

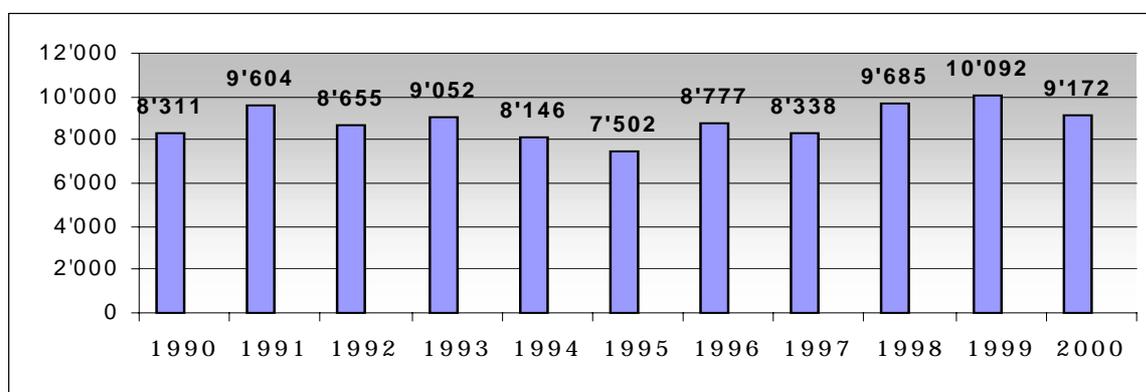
de l'an 2000. Au début du mois de juillet, les demandes de paiement d'heures supplémentaires pour l'année en cours atteignent 3100 heures.

2.1.1 Evolution de la criminalité

2.1.1.1 Aspect statistique

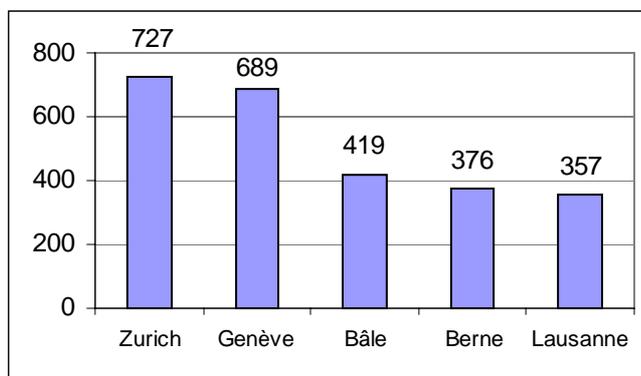
L'examen des statistiques des 10 dernières années montre que la criminalité lausannoise présente une certaine stabilité en ce qui concerne le nombre des délits rapportés à la police. Si l'on relève une dégradation de la situation en 1998 et 1999, l'an 2000 présente fort heureusement un léger fléchissement. Par comparaison avec les principales villes de Suisse, la situation lausannoise reste relativement bonne. En effet, Zurich enregistre 23'445 délits pour 100'000 habitants, Genève 20'812, Berne 11'496, Bâle 10'988, alors que Lausanne ne dénombre que 8'074 délits, toujours pour 100'000 habitants.

Evolution de la criminalité à Lausanne depuis 1990



Comme le démontre le graphique ci-dessous, Lausanne est également celle des cinq plus grandes villes de Suisse où le nombre d'actes de violence par rapport à la population est le plus faible.

Délits avec violence en 2000 par tranche de 100'000 habitants



La moyenne nationale (139) est nettement inférieure, parce que les délits violents sont majoritairement commis dans les grands centres urbains. Les plaintes déposées par les victimes d'actes de violence, soit la partie portée à la connaissance de la police, permettent l'ouverture d'une enquête. Les taux d'élucidation

enregistrés en 1999 et 2000 sont de 42,5% et 40,5%. Le nombre de personnes interpellées, respectivement 239 et 258, et déférées à la justice, démontre la qualité du travail effectué en la matière.

2.1.1.2 Synthèse factuelle

A l'instar de ce qui se passe ailleurs en Suisse et en Europe, la situation s'est dégradée à Lausanne au cours des dix dernières années. En plus du phénomène de violence déjà évoqué, les autres types de délits ont eux aussi augmenté.

Dans le domaine des infractions à la loi sur les **stupéfiants**, la police recense une forte augmentation du trafic, en particulier des vendeurs sur la voie publique. Elle a créé un groupe de policiers qui s'occupe exclusivement de ces petits trafiquants, le but étant de limiter la présence de bandes organisées.

Les **vols avec effraction**, après avoir connu une nette augmentation entre 1995 et 1999, ont nettement diminué en 2000. Cela tient aux campagnes de prévention et à une présence policière dissuasive importante dans les rues. Les vols avec effraction sont liés soit au problème de la toxicomanie, soit à une délinquance de passage, souvent d'origine étrangère.

Les **actes de violence** sont, pour une part, le fait de bandes de jeunes, parfois mineurs, souvent armés, qui en viennent à se battre pour des motifs plus ou moins futiles (réputation de quartier, honneur). Ces actes sont plus violents que par le passé, mais sont, pour l'heure, encore maîtrisés par la police avant qu'ils ne dégénèrent. Pour une part, les actes de violence recensés à Lausanne sont liés à la banalisation de l'utilisation de couteaux pour régler un différend. Cette violence, souvent gratuite, est très dangereuse. Elle est en augmentation. Seule une importante présence de la police permet de lutter contre ces agressions.

Les tentatives d'homicide et les **homicides** sont en augmentation. Le recours à la violence lors de litiges devient plus fréquent.

Les actes de **vandalisme** eux aussi sont en augmentation. Cela se traduit par une dégradation accrue du mobilier urbain, mais aussi des biens appartenant à des personnes privées (voitures, poubelles, façades). Même si une diminution des plaintes enregistrées est constatée, le phénomène des graffitis et des griffures de vitrines est lui aussi en nette recrudescence.

Un phénomène se révèle tout particulièrement préoccupant : celui des **oppositions à l'action de la police et du recours à la violence à son encontre**. Ces actes, qui sont en forte augmentation, rendent l'exercice du métier de policier très dangereux et pénible. Les statistiques des deux dernières années sont éloquentes à ce sujet :

Atteintes à l'autorité de police	1999	2000	Variation
Violence contre les fonctionnaires, dont :	167	277	+65%
➤ Injures	25	45	
➤ Voies de fait	4	18	
➤ Morsures	4	3	
➤ Lésions corporelles	4	8	
➤ Oppositions aux actes de l'autorité	125	200	
➤ Véhicules de police endommagés	5	3	

2.1.1.3 Problèmes rencontrés dans le cadre des enquêtes

Les enquêtes menées aujourd'hui sont devenues de plus en plus complexes et consommatrices de temps. L'implication de complices, de receleurs et de certaines formes de réseaux est de plus en plus fréquente.

Par ailleurs, l'aveu contrôlable devient très difficile à obtenir. Cela impose aux enquêteurs de nombreuses démarches supplémentaires pour réunir les mises en cause nécessaires pour que la justice puisse se faire une conviction.

De plus, de nombreux délits sont commis par des personnes qui ne parlent que peu ou pas le français. Les policiers doivent recourir aux services d'interprètes, ce qui garantit les droits de la personne, mais allonge les procédures et empêche les agents d'assumer leurs tâches d'investigations, de prévention et de dissuasion.

Cette situation, et le manque de disponibilité des moyens qu'elle induit, portent un préjudice évident à l'efficacité du dispositif de police de proximité.

2.1.1.4 Difficultés liées aux conditions de la détention préventive

Il convient de rappeler que la privation de liberté à des fins d'enquête échappe totalement à la compétence de la police. Il s'agit d'une mesure coercitive qui relève de la seule compétence du magistrat instructeur, décrite dans le Code de procédure pénale du canton de Vaud, aux articles 59 et suivants.

Le législateur a par ailleurs prévu exhaustivement les conditions de privation de liberté du prévenu, à savoir :

- ◆ s'il présente un danger pour la sécurité ou l'ordre publics;
- ◆ si sa fuite est à craindre;
- ◆ si sa liberté offre des inconvénients sérieux pour l'instruction.

La détention préventive se justifie comme une mesure exceptionnelle afin de faciliter la recherche de la vérité ou pour des motifs d'ordre public. Elle a aussi pour but d'assurer le bon déroulement du procès. Dès que les motifs qui justifient la détention préventive n'existent plus, le juge doit ordonner la mise en liberté du prévenu. Il s'agit là d'une condition formelle, placée sous la surveillance du Tribunal d'accusation.

2.1.1.5 Chaîne pénale

Pour s'avérer efficace, l'action de la police doit s'inscrire dans une véritable chaîne pénale permettant d'assurer une prise en charge judiciaire rapide, une exécution immédiate des peines et une application concrète de la Loi sur les mesures de contrainte. Manquant de moyens, les autorités d'instruction et de jugement peinent à suivre l'évolution enregistrée sur le terrain. Cela complique le travail des policiers et peut constituer une source de démotivation. En effet, il n'est pas rare que les policiers interpellent, en situation de récidive, dès le lendemain de leur arrestation, des délinquants remis en liberté.

Du 25 avril au 30 juin 2000, la Police municipale a participé, en collaboration avec la Police cantonale, à une opération connue sous le nom de « Strada ». Cette opération avait pour objectif un renforcement de la lutte contre le petit trafic de drogue commis dans les rues des villes vaudoises. Durant cette opération, les policiers étaient plus nombreux dans les rues. Dans le même temps, l'Ordre judiciaire a renforcé les instances d'instruction et de jugement, de façon à accélérer les procédures et à contraindre ces délinquants à purger leur peine.

Les résultats de l'opération « Strada » se sont révélés très positifs et les partenaires ont unanimement convenu de la nécessité de lui donner un caractère permanent ou à tout le moins de renouveler cette opération. Malgré les nombreuses et réitérées demandes de la Municipalité, elle aussi convaincue de la nécessité d'une meilleure collaboration de l'ensemble des intervenants de la chaîne pénale dans le domaine de la lutte contre le trafic des stupéfiants, le Conseil d'Etat ne parvient pas à se décider à prendre les dispositions nécessaires en vue de pérenniser ces efforts.

2.2 Evolution de l'activité de la police de Lausanne depuis 1990

2.2.1 Evolution des structures et des effectifs

2.2.1.1 Restructuration de 1995

L'organisation du Corps de police est restée fondée sur une répartition identique des responsabilités et des charges durant une bonne vingtaine d'années. Au début de l'année 1995, le Corps de police a vécu une restructuration, dont l'objectif était de mieux répartir les moyens et ressources humaines en fonction des domaines de compétence et des besoins, mais sans augmentation des effectifs.

Une nouvelle subdivision « Informatique & Télécommunications » a vu le jour. Une entité a été chargée de gérer les problèmes de trafic et de stationnement. Les agents en uniforme ont été regroupés dans une seule et même entité. Une nouvelle conception de la formation continue a également été élaborée à cette occasion.

2.2.1.2 Adaptation des structures et renforcement des moyens – période 1996-2000

Depuis 1996, le Corps de police réadapte régulièrement ses structures, son fonctionnement et ses moyens.

1996

- ◆ Ouverture du poste de quartier (PQ) de la Gare
- ◆ Mise en place du concept de police de proximité

1997

- ◆ Suppression de la brigade du lac. Cette tâche a été remise à la Police cantonale, ce qui a permis d'utiliser les ressources humaines en question pour renforcer en nombre la brigade des stupéfiants
- ◆ Création du groupe spécialisé dans les recherches de conducteurs qui ont pris la fuite après un accident
- ◆ Engagement d'un juriste
- ◆ Engagement d'une psychologue

1998

- ◆ Changement de statut pour les membres du groupe sanitaire (les policiers deviennent ambulanciers)
- ◆ Augmentation de l'effectif structurel du Corps de 20 unités supplémentaires pour le porter à 384
- ◆ Création du poste de remplaçant du chef de Police-secours

1999

- ◆ Création du poste de chef d'Etat-Major
- ◆ Création du poste de remplaçant du chef de la Police judiciaire
- ◆ Réorganisation de la Police judiciaire en 4 unités de travail (Brigade des investigations criminelles, Stupéfiants, Jeunesse et mœurs, Groupe des enquêtes administratives)
- ◆ Engagement d'un ingénieur en télécommunications

2000

- ◆ Renforcement de la brigade jeunesse-mœurs
- ◆ Engagement d'un chargé de communication et de prévention
- ◆ Création d'un poste de répondant en ressources humaines dans le cadre de GePeL.

En ce début de millénaire, le Corps de police conduit des démarches stratégiques d'importance pour lui permettre d'être performant. Il s'agit notamment, parallèlement à la mise en place de la nouvelle centrale de réception des appels et de conduite des opérations, de s'inscrire de la meilleure façon possible dans le projet Polycom (système de communication national de sécurité placé sous l'égide de la Confédération).

Ces démarches ont pour objectif d'améliorer la capacité d'action, en renforçant la sécurité des intervenants et des usagers. Elles doivent aussi faciliter et simplifier les tâches administratives, pour dégager du temps de travail et alléger la charge qui pèse actuellement sur les policiers.

2.2.1.3 Evolution des effectifs

Corps de police	1970	1980	1990	1995	2000
Policiers	297	346	367	378	384
Gardes	27	28	32	34	47
Civils	37	85	72	64	73
TOTAL	361	459	471	476	504

2.2.2 Evolution des tâches

Les objectifs du concept de police de proximité sont détaillés au chapitre 4. Il s'agit d'une conception globale de la sécurité lausannoise, dans laquelle chaque agent joue un rôle, qu'il soit à pied, en voiture, en moto, en civil ou en uniforme.

L'exemple du secteur qui entoure St-Laurent est significatif. Si une présence visible de la police en uniforme permet d'éviter le développement d'un sentiment d'insécurité dans la population, lié à la présence de personnes aux comportements parfois désagréables, cette présence doit être complétée par celle de policiers en civil. Ils ont eux pour mission d'interpeller les personnes qui vendent des produits stupéfiants, dans le but de remonter les filières de distribution et de les démanteler.

Cette double activité est consommatrice d'effectifs et de temps. Dès que les policiers relâchent la pression, le risque de voir la situation générale se dégrader est réel. Cette forme d'action ne se limite pas à ce seul secteur ; elle est mise en place dès que des indices sont perçus, en d'autres endroits de la ville, de développement d'un nouveau point de fixation. Cette méthode de travail, efficace, impose une présence et mobilise des effectifs de manière quasi permanente. C'est le prix à payer pour maintenir une harmonie et une qualité de vie que recherchent et souhaitent les habitants comme les visiteurs de Lausanne.

Le trafic de stupéfiants n'est pas la seule préoccupation des forces de police. L'évolution des modes et l'attrait de Lausanne, la diversité et la qualité des loisirs qui y sont possibles, génèrent une fréquentation accrue d'une clientèle provenant d'horizons plus ou moins lointains.

La communauté urbaine diurne, qui génère des activités de police déjà soutenues, a son pendant nocturne : une ville trépidante, animée et cosmopolite, en particulier en fin de semaine. Lors des soirées du jeudi au dimanche, la clientèle se presse dans les lieux de divertissements (288 cafés-restaurants et 18 dancings-discothèques à fin 1995. A fin 2000, ils sont, respectivement, 331 et 29. Cette augmentation est la conséquence de la suppression de la clause du besoin). Ces établissements sont ouverts plus longtemps que par le passé en raison de l'évolution des habitudes, consacrée par l'entrée en vigueur des prescriptions municipales concernant les heures d'ouverture et de fermeture des établissements publics du 8 juin 1995.

Cette nouvelle donne de la vie nocturne lausannoise a des répercussions évidentes pour la police, qui voit ses tâches quotidiennes augmenter. Elle adapte ses méthodes de travail et son organisation, mais l'augmentation des sollicitations du public est une réalité incontournable, qui se traduit par les chiffres suivants :

- ♦ la centrale d'engagement a traité, en 2000, 65'000 appels sur la ligne d'urgence 117 et 150'000 sur la ligne à 7 chiffres, soit 589 appels par jour.
- ♦ Police-secours a enregistré, entre 1994 (18'000) et 2000 (28'000), une augmentation de 55% du nombre de ses interventions.

Cette évolution implique un accroissement des actes administratifs. Malgré l'apport bénéfique de la gestion administrative informatisée, les policiers se trouvent immobilisés par des tâches qui les empêchent d'agir sur le terrain, dans les domaines de la prévention et de la dissuasion.

Lausanne est par ailleurs animée tout au long de l'année par de nombreuses manifestations de rue de tout genre (sportives, ludiques ou politiques). Celles-ci imposent la mise en place de services d'ordre qui, pour la seule année 2000, ont généré 24'000 heures de travail.

L'arrivée, puis le départ, d'étapes du Tour de France en 2000 sont, par exemple, des événements d'une très grande importance pour l'image de Lausanne, Capitale olympique. Ils requièrent des investissements humains importants pour la police, responsable de leur parfait déroulement sur le plan de l'ordre et de la sécurité publics.

Pour alléger ces charges, qui se traduisent par de nombreuses heures supplémentaires, la police cherche des solutions en responsabilisant les organisateurs de manifestations et en collaborant avec des entreprises privées et spécialisées. Ces solutions ne diminuent cependant que dans une moindre mesure les charges qui incombent au Corps de police.

Ces évolutions démontrent la nécessité d'augmenter l'effectif global des policiers, pour améliorer les conditions de travail et renforcer l'efficacité sur le terrain.

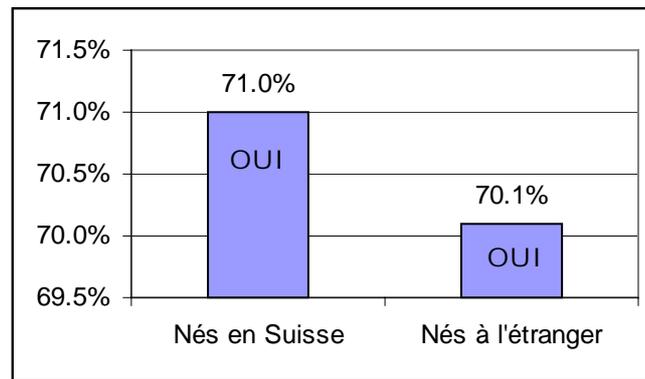
Lausanne est d'ailleurs celle des grandes villes suisses qui compte, par rapport à sa population, le plus petit coefficient de policiers avec 3.00 agents pour 1'000 habitants, alors que ce nombre s'élève à 3.68 pour Berne, 3.80 à Zurich et 4.03 à Bâle. Si Genève compte 2.85 policiers pour 1'000 habitants, cela est dû au fait que la ville de Genève ne dispose pas d'une police municipale et que ce nombre se rapporte à l'ensemble du canton.

2.3 Enquête 2000 de l'Institut de police scientifique et de criminologie

2.3.1 Remarques liminaires

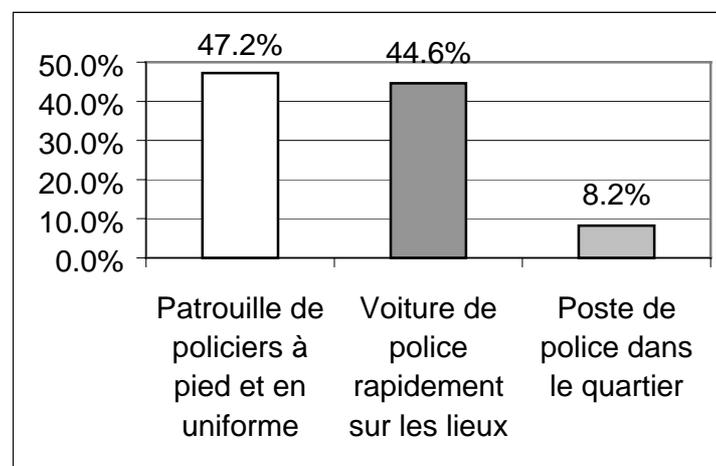
L'Institut de police scientifique et de criminologie (IPSC) a été mandaté dans le courant de l'année 2000 pour mener une étude sur la criminalité à Lausanne et dans le canton de Vaud. Cette démarche s'inscrit dans un cadre national avec des échantillons de personnes interrogées en provenance de toute la Suisse. Sur les 4'234 personnes de plus de 16 ans interrogées, 386 habitent le canton de Vaud, 200 sont domiciliées à Lausanne, et 1'915 demeurent dans des agglomérations de plus de 150'000 habitants. Ce chapitre traite des éléments principaux dans la perspective lausannoise.

2.3.2 Image de la police

Sécurité : la Police de Lausanne fait du bon travail

"La police fait-elle du bon ou du mauvais travail ?" 71% des personnes sondées à Lausanne répondent positivement (très bon, assez bon). Ce résultat est favorable. La moyenne suisse se situe à 67,5%, alors qu'elle est de 66,6% pour le canton de Vaud. A l'autre extrémité de cette échelle, 14% des participants à l'enquête estiment que la police fait du très mauvais ou plutôt mauvais travail à Lausanne. Ils sont 14,3% en moyenne suisse et 15,3% pour le canton de Vaud. Par comparaison, les Lausannois ont une image plutôt positive de leur police.

Voeux de la population lausannoise pour assurer sa sécurité



Les interrogés considèrent que les patrouilles de policiers à pied et en uniforme sont les forces de police les plus sécurisantes (47,2% pour Lausanne et 37,3% pour le canton). Ils considèrent que l'arrivée rapide d'une voiture de police lorsqu'on appelle le 117 (44,6% pour Lausanne et 54,4% pour le canton) est importante; enfin, ils apprécient l'existence d'un poste de quartier à proximité (8,2% pour Lausanne et 8,3% pour le canton). Ces éléments confirment, s'il le fallait, la pertinence du concept de police de proximité tel que développé à Lausanne.

Les participants à l'enquête, vaudois et lausannois, approuvent, dans leur majorité, les priorités fixées par la police et estiment les efforts fournis satisfaisants dans les différents domaines de la lutte contre la criminalité. Une minorité pense que la police devrait s'intéresser plus à la lutte contre la criminalité et beaucoup moins à la poursuite des infractions de la circulation routière. Pour la ville de Lausanne, ce dernier aspect doit être fortement nuancé : les amendes pour fautes de stationnement, en très grande partie délivrées par des gardes de police et non par des policiers, influencent certainement de façon négative la perception des sondés.

L'examen des différents **types de délits** commis durant ces cinq dernières années met en évidence que la ville de Lausanne connaît un taux de cambriolages plus faible par rapport au reste du canton et aux agglomérations de la Suisse entière. Ce résultat doit être apprécié au regard d'un taux de tentatives élevé. Ces dernières sont plus nombreuses à échouer à Lausanne que dans les autres régions. Cela laisse penser que les mesures préventives et le concept de sécurité développés à Lausanne influencent bel et bien les réussites de cambriolages, ce d'autant plus que l'on constate un déplacement de la commission de ce type d'actes dans la périphérie de la ville.

Les **délits contre la personne** ont également fait l'objet d'une analyse (brigandages, attaques physiques, menaces et agressions sexuelles). Lausanne ne connaît pas un taux plus important que le canton. Par ailleurs, les autres villes de plus de 150'000 habitants connaissent un phénomène inverse en enregistrant une augmentation de ce type de délits, contrairement à Lausanne.

En outre, si notre cité enregistre le plus faible taux de vols de véhicules de notre pays, elle doit déplorer en revanche le taux le plus élevé de vols dans les voitures. Il en est de même pour les vols simples : les grandes villes sont plus touchées que le reste du pays. Le vandalisme sur les voitures constitue également une préoccupation qui touche plus particulièrement les agglomérations. Lausanne n'échappe pas à ce phénomène.

En conclusion, il apparaît que Lausanne est relativement peu touchée par les problèmes de grande criminalité, mais se trouve confrontée de manière marquée à la délinquance et aux violences urbaines (atteintes au mobilier urbain, atteintes à l'intégrité corporelle et aux biens des personnes).

2.3.3 *Sentiment d'insécurité*

Selon l'IPSC, la criminalité touche non seulement les personnes qui en sont directement victimes, mais aussi les gens qui la redoutent. Le crime répercute ses effets sur la collectivité en général. Deux hypothèses se présentent:

- ◆ Le sentiment d'insécurité dépend de craintes, qui ne sont pas directement liées à la criminalité, mais plutôt à des facteurs sociaux ou économiques;
- ◆ Le sentiment d'insécurité découle de la réalité.

Dans le premier cas il faut se concentrer sur la politique sociale et sur l'influence de la criminalité dans l'opinion publique; dans l'autre, il s'agit de réduire la criminalité.

2.3.3.1 Les mesures du sentiment d'insécurité

Il a été demandé aux répondants des différentes catégories de participants à l'enquête de 2000 : **"Comment vous sentez-vous lorsque vous vous promenez seul après 22 heures dans votre quartier ?"**

	N	Très/ assez sécurisé	Pas du tout/ pas très sécurisé	Ne sort pas le soir par: sécurité	autres	Ne sait pas/ sans réponse
Canton de Vaud	386	75.6%	14.6%	6.4%	3.0%	0.4%
Ville de Lausanne	200	65.5%	19.5%	8.5%	6.5%	0.0%
Canton sans Lausanne	186	78.0%	13.4%	5.9%	2.2%	0.5%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	70.4%	17.9%	7.1%	4.4%	0.2%
Suisse	4234	73.9%	16.0%	5.1%	4.8%	0.3%

Il n'y a pas de différence entre les interrogés de toute la Suisse, des grandes agglomérations suisses et du canton de Vaud. En revanche, le sentiment d'insécurité semble être plus important en ville de Lausanne, peut-être en raison de la proportion de personnes âgées.

Il était également demandé aux répondants : **"Lorsque vous vous promenez seul après 22 heures dans votre quartier, évitez-vous volontairement certaines rues, certains endroits ou certaines personnes pour des raisons de sécurité ?"**. Les personnes qui ne sortent pas à cause de la sécurité peuvent être considérées comme "évitant certaines rues", puisqu'elles prennent des précautions.

	N	N'évite rien de particulier	Evite certains endroits/ pers.	Ne sort pas le soir par: sécurité	autres	Ne sait pas/ sans réponse
Canton de Vaud	386	64.7%	26.2%	5.9%	3.1%	0.1%
Ville de Lausanne	200	51.5%	32.5%	8.0%	7.5%	0.5%
Canton sans Lausanne	186	67.7%	24.7%	5.4%	2.2%	0.0%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	42.8%	46.2%	6.8%	4.1%	0.1%
Suisse	4234	46.5%	43.2%	5.3%	4.9%	0.2%

La moitié des interrogés du pays, mais aussi ceux qui résident dans de grandes agglomérations, prennent des précautions pour des raisons de sécurité. Seul un tiers des interrogés du canton de Vaud et 4 Lausannois sur 10 en font de même.

On demandait enfin aux répondants : **"Quel est d'après vous le degré de probabilité que l'on s'introduise chez vous par effraction au cours des 12 prochains mois ?"**

	N	Probable ou très probable	Improbable ou très improbable	Ne sait pas / sans réponse
Canton de Vaud	386	39.3%	55.9%	4.7%
Ville de Lausanne	200	32.5%	58.5%	9.0%
Canton sans Lausanne	186	40.9%	55.4%	3.8%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	31.1%	59.0%	9.9%
Suisse	4234	26.7%	64.2%	9.1%

Selon les interrogés, la probabilité de se faire cambrioler est plus élevée dans les grandes agglomérations suisses que dans l'ensemble du pays, ce qui semble logique. Ce constat ne semble toutefois pas valable pour le canton de Vaud, où la probabilité d'un cambriolage est moins élevée à Lausanne que dans le reste du canton.

2.3.3.2 La vulnérabilité

La sensation de vulnérabilité est un facteur clef dans l'explication du sentiment d'insécurité (Killias, Clerici 2000).

On pose aux répondants la question suivante: **"Imaginez-vous que, seul dans une rue déserte, vous soyez menacé ou attaqué par un jeune homme. Pensez-vous que, dans cette hypothèse, vous auriez une chance de le mettre en fuite par votre propre force ou de le distancer ? Ou supposez-vous que vous n'en auriez pas les moyens?"**. Cette variable mesure la vulnérabilité évaluée par le répondant lui-même, en fonction de la réaction qu'il pense avoir dans une situation de confrontation directe à un délit contre sa personne.

	N	Capable de le mettre en fuite ou de le distancer	Pas capable de le mettre en fuite ou de le distancer	Cela dépend/ ne sait pas/ sans réponse
Canton de Vaud	386	43.6%	29.4%	27.0%
Ville de Lausanne	200	46.0%	26.5%	27.5%
Canton sans Lausanne	186	43.0%	30.1%	26.9%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	35.7%	32.2%	32.1%
Suisse	4234	37.6%	30.0%	32.4%

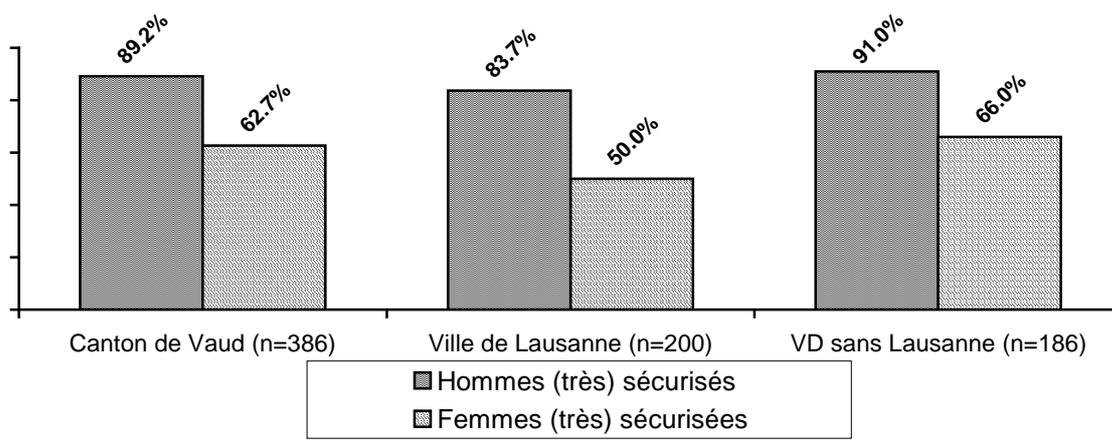
Ici encore, il semble y avoir une différence entre le canton de Vaud et la Suisse. Si un tiers des interrogés de l'ensemble du pays ne se sentent pas vulnérables, ce sont plus de 4 individus sur 10 pour le canton de Vaud qui sont dans le même état d'esprit.

Ainsi, les interrogés du canton de Vaud sont moins nombreux à prendre des précautions et sont plus nombreux à ne pas se sentir vulnérables que les interrogés de toute la Suisse.

2.3.3.3 L'influence du sexe et de l'âge

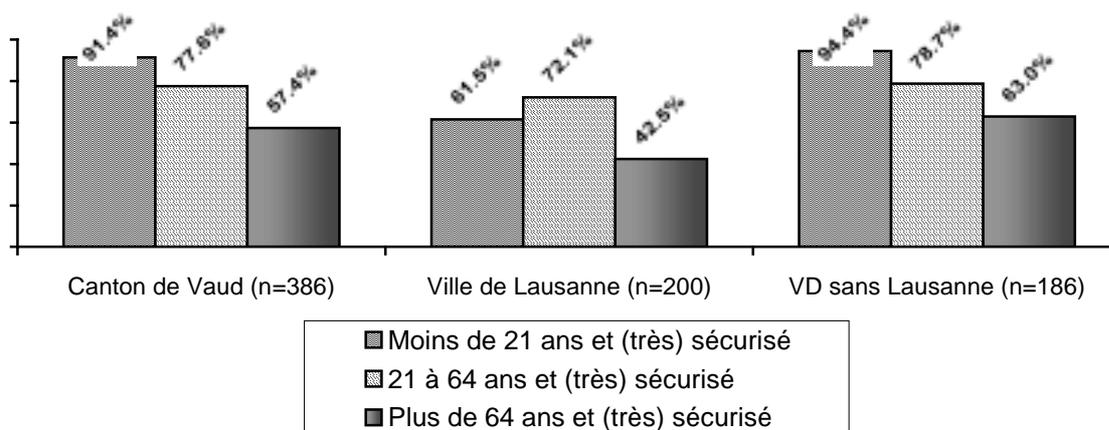
Puisqu'il a été montré qu'une forte corrélation existe entre les différentes variables du sentiment d'insécurité, nous détaillerons ci-dessous la première d'entre elles, à savoir se sentir en sécurité ou non le soir dans la rue.

On pose aux répondants, en fonction de leur sexe, la question suivante : *"Vous sentez-vous en sécurité le soir dans la rue ?"*



Il apparaît très clairement que les hommes sont plus nombreux à se sentir sécurisés que les femmes. La différence entre Lausanne et le reste du canton est cependant moins importante pour les hommes que pour les femmes.

On pose aux répondants, en fonction de leur âge, la question suivante : *"Vous sentez-vous en sécurité le soir dans la rue ?"*



Le constat est clair : les interrogés âgés de plus de 64 ans et les moins de 21 ans sont plus nombreux à se sentir désécurisés à Lausanne que dans le reste du canton.

2.3.3.4 Conclusion de l'enquête

En conclusion, cette enquête souligne la bonne image de la Police de Lausanne auprès de sa population. Elle fait ressortir la pertinence du concept de police de proximité mis en place pour lutter contre les inquiétudes et préoccupations principales des habitants de notre ville.

Elle met en évidence l'existence d'un sentiment d'insécurité, ressenti de manière plus marquée que dans le canton, plus particulièrement le soir et la nuit par les femmes de plus de 64 ans et par les moins de 21 ans. Les personnes âgées de 21 à 64 ans s'estiment, pour presque $\frac{3}{4}$ des sondés, très sécurisées.

3. Le Corps de police en l'an 2000

3.1 Missions générales

Les bases légales qui régissent l'engagement de la Police municipale sont :

- ✧ la Loi sur la police cantonale (17.11.1975)
- ✧ la Loi sur les communes (28.02.1956)
- ✧ le Règlement général de police de la commune de Lausanne (03.04.1962), dont un projet de révision se trouve présentement soumis à l'examen d'une commission du Conseil communal.

Le Règlement général de police de la commune de Lausanne, dans sa version actuelle, fixe à son article 12, les missions de la Police municipale, comme suit:

- ✧ maintenir la tranquillité et l'ordre publics ;
- ✧ veiller au respect des bonnes mœurs ;
- ✧ veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens ;
- ✧ veiller à l'observation du Règlement, des prescriptions et règlements municipaux, et des lois en général.

Le développement constant d'une relation de qualité avec la population constitue un élément prioritaire et absolument nécessaire à la police pour améliorer la qualité de ses prestations. La population attend beaucoup de sa police; cela est parfaitement légitime et correspond aux besoins de protection et de sécurité qui sont très forts dans notre société.

Les missions de la police doivent donc être exprimées de façon différente en privilégiant cette notion de rapprochement. **Ainsi, la Police municipale doit agir prioritairement dans le domaine de la prévention et combattre l'insécurité.**

3.2 Organisation et compétences

3.2.1 Organisation

Le Corps de police est structuré de manière hiérarchique. Il comprend :

- ✧ le Commandant, chef du service ;
- ✧ un chef d'Etat-Major, qui fonctionne en qualité de Commandant remplaçant et dirige une cellule de commandement où se trouvent réunis la psychologue, le chargé de communication et de prévention, le responsable des ressources humaines, le fourrier et l'intendant ;
- ✧ six subdivisions, soit :

Dans le domaine opérationnel :

- Police-secours (quatre sections d'intervention, brigade motocycliste, postes de quartier, groupe de prévention du bruit)
- Police judiciaire (brigade des investigations criminelles, brigade des stupéfiants, brigade de la jeunesse et des mœurs, groupe des enquêtes administratives et secrétariat)
- Sécurité du trafic et stationnement (contrôle du stationnement, groupe spécialisé dans les constats d'accidents, brigade de prévention routière et contrôle de la circulation)

Dans le domaine logistique :

- Informatique et télécommunications (centrale, unité informatique, audio-vision)
- Services généraux (chancellerie, contrôle des taxis, objets trouvés, maintenance immeuble, garage, groupe sanitaire qui a été transféré au SSI le 1^{er} juillet 2001)

Dans le domaine de la formation :

- Formation professionnelle (Ecole des polices municipales vaudoises, formation continue, groupe d'intervention, brigade canine, cellule de négociation et ciné-photo)

3.2.2 Compétences

La Police de Lausanne dispose, sur son territoire, des compétences les plus larges fixées par la législation. Elle peut exercer la police judiciaire selon une décision du Conseil d'Etat datée du 30 décembre 1941. Cela signifie qu'elle peut rechercher les infractions, rassembler les moyens de preuves et livrer au juge les auteurs, instigateurs ou complices présumés. Elle applique de manière stricte les prescriptions contenues dans le Code pénal, le Code de procédure pénale, la Loi sur la police cantonale et la Loi sur la police judiciaire.

La coordination générale, nécessaire au bon déroulement des enquêtes s'étendant au-delà du territoire communal, est effectuée par la Police cantonale. Celle-ci met par ailleurs à disposition des enquêteurs lausannois ses unités spécialisées (ex.: brigade financière, identité judiciaire) qui travaillent dans des domaines spécifiques non couverts par la police judiciaire municipale.

En matière de circulation routière, la Police de Lausanne est la seule police municipale du canton à être colloquée en catégorie V, telle que définie par le règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière du 2 novembre 1977. Elle peut ainsi, dans ce domaine, constater et dénoncer tous les délits et contraventions aux règles fédérales et cantonales.

Dans le domaine des interventions, les agents lausannois disposent des compétences pour enregistrer les plaintes, procéder aux constats et aux dénonciations pour infractions à l'ensemble des lois et règlements existants.

3.3 Renouvellement des forces et des effectifs

3.3.1 Recrutement

Le recrutement est un processus essentiel pour le renouvellement des forces du Corps de police. Chaque année un certain nombre de policiers font valoir leur droit à la retraite et doivent être remplacés. D'autres éléments, dont la part peut historiquement être évaluée à environ 2% de l'effectif, quittent aussi le Corps de police, soit pour rester dans la corporation, soit pour travailler dans un autre secteur d'activité.

Ces départs sont anticipés dans la planification du recrutement. Il faut relever que, durant l'année 2000, le pourcentage de départs *hors retraite* s'est élevé à près de 3%. Signe des temps, une plus grande mobilité se développe chez les jeunes policiers comme dans d'autres professions de tous les secteurs d'activités et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Par conséquent, de nouvelles solutions devront être trouvées pour développer l'attrait de la profession de policier, la recherche de personnel formé s'avérant difficile dans un marché relativement restreint et très spécifique.

Le Corps de police doit pouvoir compter sur des candidats de valeur, stables, motivés et capables de développer leurs connaissances et compétences. Au cours des phases successives du processus de sélection, les candidats font l'objet d'examens pédagogiques, psychotechniques et physiques, d'entretiens et d'un test de personnalité. Une visite médicale et un examen de situation complètent le portrait très précis qui permet de déterminer s'ils sont aptes à supporter la pression liée à l'exercice de cette profession.

Après deux excellentes années en 1996 et 1997, le nombre de postulants qui ont retourné un dossier a fortement régressé en 1998 puis en 1999, avant de remonter légèrement en l'an 2000.

Nombre de postulants qui ont retourné un dossier				
1996	1997	1998	1999	2000
112	154	97	87	94

La forte diminution depuis 1997 s'explique, entre autres, par la reprise économique (qui rend le travail de policier moins attrayant), le fait que l'ensemble des polices de Suisse romande recrutent, mais aussi par la reconnaissance que l'exercice de ce métier est pénible.

Il convient donc d'intensifier et de diversifier les campagnes de recrutement, par exemple, en recherchant des éléments déjà au bénéfice d'une formation complète ou en favorisant le retour de collaborateurs de valeur, qui souhaitent être réincorporés, après avoir tenté d'orienter différemment leur carrière.

Le Corps de police de Lausanne pourrait également ouvrir la formation de policier à de jeunes étrangers au bénéfice d'un permis C. Il faudrait pour cela que le Conseil d'Etat du canton de Vaud donne son accord en ce sens et modifie ses bases légales: la loi réserve pour l'heure la fonction de policier aux seuls citoyens suisses.

3.3.2 Formation

Le bon exercice de la mission de la police dépend avant tout de la formation des policiers. Ces derniers doivent en effet être en mesure de faire face à tout événement, du plus simple au plus complexe. Leur polyvalence doit leur permettre de savoir comment agir, quand ils doivent dialoguer pour désamorcer un conflit et quand ils doivent faire usage de la contrainte pour protéger la population ou se défendre.

Ce n'est que grâce à une formation de base adaptée et constamment perfectionnée que les policiers acquièrent cette polyvalence. La première année de l'Ecole des polices municipales vaudoises, filière de formation que suivent les aspirants lausannois, consiste en des cours de formation dispensés dans des classes et en des stages d'observation. Ils permettent aux futurs agents d'acquérir la formation théorique et les bases pratiques nécessaires à leur future incorporation.

La deuxième année consiste en une formation pratique de dix mois à Police-secours, au terme desquels les jeunes agentes et agents subissent une deuxième session d'examens. La réussite de ces examens leur permet d'obtenir un certificat cantonal de capacité d'agent de police, ainsi qu'un certificat de capacité de l'Institut suisse de police (ISP).

Le Corps de police consacre par ailleurs 3 à 5% du temps de travail de chaque agent à la formation continue, qui est un souci permanent. Ces cours visent principalement à:

- améliorer l'efficacité des intervenants de terrain par des exercices appropriés
- sensibiliser le personnel aux nouveaux phénomènes et problèmes qui se développent dans notre société moderne

- augmenter les performances des spécialistes en créant des modules d'instruction intégrés.

3.3.3 Problèmes rencontrés

Le nombre de tâches supplémentaires, auxquelles le Corps de police a dû faire face ces dernières années, et en particulier en 2000, a entraîné une réduction du nombre de cours, y compris dans des domaines aussi importants que les moyens de contrainte ou le tir. Cette diminution du rythme normal d'instruction ne peut pas et ne doit pas être considérée comme une fatalité, car elle représente un réel danger à terme, tant pour la qualité des prestations fournies au public que pour la sécurité du personnel. Des mesures doivent dès lors être prises pour permettre aux policiers de dégager le temps nécessaire à leur formation continue.

Ces mesures doivent avant tout viser à remédier au sous-effectif chronique, dont le Corps de police se trouve affecté. Ce sous-effectif est, pour l'essentiel, dû au fait que les aspirantes et aspirants recrutés en août, pour remplacer les personnes devant quitter le Corps l'année suivante, suivent les cours de l'Ecole de police de février à décembre de l'année durant laquelle le remplacement devrait intervenir. Or, ils ne peuvent être incorporés à Police-secours qu'après leur assermentation à mi-décembre de cette même année, alors que les départs, eux, ont commencé au début et se sont poursuivis tout au long de celle-ci, réduisant inexorablement l'effectif du Corps jusqu'à l'arrivée des forces nouvelles à fin décembre.

C'est pourquoi, la solution la plus simple consiste à anticiper d'une année les besoins en personnel. Cela permettrait de disposer en tout temps de l'effectif structurel. Ce dernier serait dépassé en début d'année à hauteur du nombre de nouveaux policiers fraîchement assermentés et redescendrait au gré des départs à son niveau autorisé en cours d'année.

4. Concept d'engagement et méthodes de travail : la police de proximité

Progressivement mis en place à Lausanne depuis 1996, le concept de police de proximité a pour but de renforcer le niveau de sécurité de l'agglomération. Il se fonde sur les axes principaux suivants :

- ◆ une volonté de rapprochement de la police et du public, *notamment fondée sur une politique de prévention*
- ◆ une capacité d'intervention performante en territoire lausannois
- ◆ une politique de partenariat avec les autres intervenants impliqués dans le large domaine de la sécurité en milieu urbain.

La police de proximité, telle que pensée dans le concept lausannois de sécurité, requiert des moyens adaptés et un professionnalisme de haut niveau. La police doit d'être capable d'anticiper et de prévenir l'événement sur un territoire qu'elle connaît et maîtrise parfaitement. Elle doit aussi être connue et reconnue par les habitants et les visiteurs de la ville, afin de fournir des réponses adéquates à leurs attentes en matière de sécurité.

L'effet recherché est double : améliorer le niveau de sécurité en ville de Lausanne et contribuer à renforcer l'image positive de la police auprès des citoyens.

4.1 Politique de rapprochement police / public

4.1.1 L'image

L'image personnelle que donne chaque policier au public doit être exemplaire, qu'il soit en service ou non. Il en va de la réputation et de la crédibilité de l'ensemble de la police. Cela représente assurément pour le policier une contrainte lourde à assumer en toute circonstance.

Le Corps de police, en tant que tel, doit aussi entretenir et développer cette image. Cela passe par une communication de haute qualité. Dans ce contexte, la police doit mieux se faire connaître et présenter tout ou partie de ses structures et de ses activités au public.

Il importe de fixer un programme qui s'adapte aux circonstances particulières, où une présence de la police est appréciée. Après avoir marqué sa présence au Comptoir Suisse, la Police municipale a choisi de se présenter durant deux semaines en 1995 et en 1999 au Forum de l'Hôtel de Ville. Cette démarche a rencontré un vif succès. En effet, plus de 10'000 personnes s'y sont déplacées.

En 1996, à l'occasion des dix ans d'occupation des nouveaux locaux de l'Hôtel de police, une opération "A cœur ouvert", s'étalant sur quatorze samedis matins, a été proposée au public, afin de lui permettre de visiter les installations dont dispose la police.

Dans ce contexte, l'engagement, en 2000, d'un chargé de communication et de prévention, professionnel du domaine, s'avère précieux pour le Corps de police, mais encore insuffisant par rapport à l'ampleur des besoins.

4.1.2 La prévention

De manière générale, une politique de prévention s'articule autour de deux axes, d'une part un message qui s'adresse indistinctement à toutes les catégories de la population et, d'autre part, des messages plus ciblés, destinés à des groupes particulièrement sensibles.

La police : un service au service de tous

Toute personne doit pouvoir obtenir facilement une documentation à caractère général à propos des risques auxquels elle est exposée et les mesures simples qu'elle peut prendre pour se prémunir contre les délits. Cette documentation est à disposition du public dans les postes de police ; elle peut aussi être commandée très simplement par internet ou par téléphone.

Ce travail de prévention passe aussi par la présence de la police dans le cadre d'assemblées de sociétés, d'associations de commerçants, de quartiers ou autres. Ces réunions constituent un terrain privilégié pour faire passer le message et pour obtenir un écho proche de la réalité.

Dernier moyen de communication utilisé, les médias. L'apparition de phénomènes nouveaux en termes de délinquance est très rapidement détectée dans une ville comme Lausanne. Le partenariat que la police entretient avec les médias permet d'utiliser leur canal à des fins préventives.

Les enfants et les adolescents

La brigade de prévention routière rencontre chaque année les 13'000 élèves des établissements scolaires lausannois à travers un programme qui va de l'école enfantine à la 9^{ème} année scolaire.

Ces périodes d'enseignement, théorique et pratique, ont pour but de contribuer à une diminution des accidents grâce à une meilleure connaissance des règles de circulation et une prise de conscience des dangers encourus. C'est l'un des éléments qui a permis la diminution du nombre des enfants victimes d'un accident de la route.

Depuis 1996, le groupe jeunesse visite toutes les classes de 6^{ème} une fois et de 8^{ème} deux fois au cours de l'année scolaire. Six inspecteurs ont pour tâche de sensibiliser les élèves aux problèmes de délinquance (vol, recel, violence, dommages à la propriété), afin d'éviter qu'ils commettent par la suite un délit ou une infraction par manque d'information.

Les statistiques font ressortir que huit jeunes et adolescents sur dix auteurs d'une infraction ou d'un délit ne récidivent pas. Cette campagne touche chaque année 120 classes avec 200 périodes d'enseignement.

Les personnes âgées

La force, la souplesse et l'agilité diminuant, les personnes âgées sont potentiellement plus exposées aux délits et aux actes de violence que d'autres catégories de la population. Elles se sentent souvent plus vulnérables et leur fréquent sentiment d'insécurité mérite toute l'attention des services de police.

Ainsi, en complément des contacts habituels entretenus entre la police et la population, la police sensibilise les personnes âgées aux risques réels qu'elles encourent dans leur quotidien.

Par le biais d'une brochure spécifique, les personnes âgées sont renseignées à propos des types de délinquants et des pratiques qui les menacent. En outre, cette brochure fait l'objet d'un envoi postal périodique aux habitant(e)s de Lausanne de plus de 70 ans, soit 16'000 envois approximativement.

Le contact direct avec la population

La police se doit d'entretenir le sentiment de confiance dont elle bénéficie. Cela passe évidemment par les contacts téléphoniques avec la centrale d'engagement, mais aussi par une correspondance entretenue avec toute personne qui a porté à la connaissance de la police un événement lié à la préservation de la sécurité publique. Cette correspondance a pour avantage de toucher non seulement son destinataire direct, mais aussi son entourage, familial, proche ou professionnel.

Les victimes de délits, plus particulièrement lorsqu'elles sont atteintes dans leur chair ou sphère intime, ressentent le besoin d'être renseignées quant aux résultats des investigations entreprises par la police. Il importe donc de leur communiquer, le moment venu, l'état d'avancement de l'enquête.

4.1.3 L'information

La population doit être informée des activités de la police, plus spécialement lorsque sont mises en place des actions à caractère préventif sortant de l'ordinaire, ou lors de succès marquants. Pour cela, la collaboration déjà étroite avec la presse, en particulier locale et régionale, peut encore être développée. Ainsi, une rubrique relatant les événements du quotidien et soulignant l'activité de la police est appréciée par les citoyens.

Ce partenariat est aussi entretenu avec les radios et télévisions régionales. Ces médias véhiculent une image positive des activités de la police et permettent au public de les découvrir dans leur diversité.

Premier des polices de Suisse romande, le site internet du Corps de police a été créé en 1998. Consulté par plus de 35'000 visiteurs au 31 décembre 2000, il offre la possibilité de faire mieux connaître l'organisation, les activités et les objectifs de la police. Les traditionnelles conférences de presse permettent de dresser des bilans et d'expliquer les objectifs pour les années à venir.

Enfin la Police municipale applique les recommandations, en matière de communication avec les médias, contenues dans le manuel pratique édité par la Municipalité. Seule cautèle à cette pratique : les restrictions légales pour tout ce qui touche au domaine judiciaire, à la protection des données et à la sphère privée.

4.1.4 L'aide aux victimes

La loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Entre mars 1993 et mars 1994, tous les policiers lausannois ont été formés à l'application de cette procédure. La notion de victime est définie par la loi :

"Toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique, que l'auteur ait été ou non découvert ou que le comportement de celui-ci soit fautif ou non".

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des victimes, un salon particulier a été créé, à proximité immédiate de la réception de l'Hôtel de police. Il permet d'accueillir ces personnes qui ont souffert dans un endroit plus confortable qu'un bureau et, surtout, sans qu'elles courent le risque de rencontrer la personne qui leur a fait du mal. En l'an 2000, 73 victimes y ont été accueillies.

Les policiers ont établi 224 rapports, qu'ils ont transmis au centre chargé d'accompagner les victimes (centre LAVI). Ces rapports concernent dans la plupart des cas des victimes d'accidents, mais aussi et souvent des victimes d'atteintes à l'intégrité sexuelle ou physique, des victimes de brigandages ou encore des enfants victimes d'actes d'ordre sexuel.

En 1998, la Police cantonale fribourgeoise a mis sur pied, en première suisse, une action « nounours. ». Cette idée a été lancée en Suisse par l'Association PAS (Préparation - Accompagnement - Soutien pour l'enfant), la Fondation « Ouvre tes mains » et le Dr Jean-Marc Perron, psychiatre. Ce programme consistait à faire remettre par les services fribourgeois d'intervention de secours et de soins un ours en peluche à des petits enfants impliqués dans un accident, un drame ou une catastrophe. Des expériences avaient eu lieu précédemment dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en Belgique et au Canada. Elles ont toutes démontré les bienfaits de ces quelques minutes consacrées par un intervenant à une petite victime.

Avec la remise d'un petit ours, l'enfant appréhende mieux les faits, parvient à se libérer quelque peu et à dédramatiser la situation. Il reporte sur l'animal sa panique et ses craintes, se lie et se confie à lui ; il peut lui transférer sa peine et trouver auprès de lui du réconfort. Pour le policier, l'opération s'avère également fort précieuse pour entrer en communication avec l'enfant, notamment si des informations sont attendues de sa part.

Les résultats ont démontré qu'un nounours pouvait aider à réduire les souffrances et les pleurs d'un enfant. L'ours en peluche remis, par exemple sur un lieu d'accident par un policier, suit le petit blessé; il peut donc servir ensuite de support à l'ambulancier et au médecin pour expliquer à l'enfant les soins dont il va faire l'objet.

En mai 1999, une campagne intitulée « Unis contre la violence » a été mise sur pied par le Centre suisse de prévention de la criminalité. A cette occasion, des ours en peluche ont été distribués aux polices de Suisse, notamment à Lausanne. En outre, au début de l'année 2000, un généreux donateur a offert mille peluches à la Ville de Lausanne. Jusqu'à ce jour, ces nounours ont été essentiellement utilisés, avec succès, par le personnel du Groupe sanitaire et du groupe jeunesse de la Brigade jeunesse-mœurs de la PJM. Il paraît également opportun d'en placer, dès à présent, dans les voitures de Police-secours et dans les fourgons du Groupe-accidents. Ces peluches pourraient également être utilisées dans le cadre du plan DIAM (Directives pour l'engagement des secours en cas d'accident majeur à Lausanne).

4.2 Capacité d'intervention

4.2.1. *La connaissance du terrain et de la population*

Le policier municipal dispose d'atouts déterminants qu'il doit exploiter dans l'exercice quotidien de sa profession. Sa connaissance de la population, dont il perçoit aussi l'évolution des sentiments, lui confère un véritable savoir. Cela lui permet de moduler son attitude en tenant compte de paramètres qui permettent de s'éloigner d'un raisonnement schématique.

Les agents des postes de quartier, dont l'activité est essentiellement centrée sur les mêmes lieux et donc en relation avec un nombre limité de personnes, peuvent et doivent établir une relation régulière et directe. Le policier de quartier est l'homme de relation entre la police et les citoyens. Il assure le contact avec les concierges, les commerçants, les associations.

Pour le policier municipal, la connaissance du terrain constitue un avantage particulier en termes de rapidité et d'efficacité de l'intervention. Ce facteur de réussite doit être mis à profit pour renforcer le sentiment de sécurité qui est altéré lorsque la police n'intervient que bien après l'appel qui lui a été adressé.

4.2.2. *La diminution du délai d'intervention*

La qualité de la **première réponse** à la sollicitation du citoyen influence durablement l'image que ce dernier retient de la police. Le numéro d'urgence 117 constitue un outil de travail important pour une police de proximité. Il permet de développer des capacités de diagnostic à distance et de réponses alternatives à l'intervention rapide d'une patrouille. Il est également un moyen d'accueil essentiel, au même titre que l'accueil par un policier dans un poste de quartier.

La prise en compte des inquiétudes manifestées par les personnes qui s'adressent à la police et la manière de faire comprendre l'importance que la police leur accorde créent des conditions favorables au développement d'une relation de confiance.

Après cette première réponse par téléphone, la police municipale fournit une réponse sur les lieux mêmes de la sollicitation. Elle agit sur son territoire, qui est par définition limité. Cela permet une première réponse très rapide, mais aussi la mise en place de dispositifs structurés dans un très court laps de temps.

La **capacité d'intervention rapide** dépend de la disponibilité des forces de police. Elle est donc directement liée aux effectifs et à la qualité de l'équipement. En milieu urbain, durant les heures dites de pointe, les voitures de police sont souvent gênées par le trafic. Les motocyclistes peuvent plus facilement se jouer de ce handicap et garantissent un temps d'intervention minimal. Chaque policier est susceptible d'être le premier arrivé sur les lieux d'une sollicitation ; il doit en être conscient et, surtout, doit être formé pour que sa réponse à cette demande soit optimale.

Certains événements (agressions, brigandages, vols avec violence) imposent une réaction rapide des forces de police pour tenter d'appréhender le ou les auteurs dans les meilleurs délais. Il s'agit, pour atteindre cet objectif, de disposer de **plans d'action préparés** qui peuvent engager l'ensemble des forces présentes en un minimum de temps. Cette méthode de travail contribue à augmenter le nombre de réussites dans des domaines où les investigations policières à long terme s'avèrent difficiles. Cela nécessite tout d'abord des effectifs nombreux et disponibles, une capacité à rechercher et à transmettre rapidement le renseignement, mais aussi une discipline de haut niveau dans les communications radio.

4.2.3 La disponibilité et proximité des locaux de police

Les 10 postes de quartier (Chailly, Chauderon, Cour, Gare, Ouchy, Palud, Pontaise, Sallaz, St-François et Vers-chez-les-Blanc) sont répartis en fonction du nombre d'habitants, des centres d'activités et des distances à parcourir. Ils offrent une réponse aux attentes de la population en termes de disponibilité. Cette décentralisation renforce la notion de "service à votre service". Elle ne touche d'ailleurs pas que les activités de police, mais aussi celles de nombreux services de la Ville (Contrôle des habitants, inscription des chiens). Elle mérite d'être soignée et développée, tant son impact est précieux. Ces locaux doivent être accueillants, modernes et engageants, afin de favoriser le contact et l'échange. De même, les heures d'ouverture doivent être adaptées aux caractéristiques des différents quartiers. Le poste de quartier assure une présence proche, régulière et sécurisante. Il est une véritable clé de voûte de la police de proximité.

4.2.4 Effets de la présence policière dans les rues

La population souhaite que la police soit présente dans la rue, mais la police ne doit pas être un facteur de malaise par son attitude ou son comportement. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre la présence des agents dans la rue et les réactions que celle-ci peut engendrer au sein de la population. Par exemple, une systématisation des contrôles d'identité ou une présence excessivement voyante ne sont pas rassurantes. Les patrouilles motorisées ne remplissent pas ce rôle. Elles ne font que passer, disponibles pour des cas d'urgence, mais n'influencent pas le sentiment de sécurité ressenti par le public.

C'est la raison pour laquelle la police engage, durant la journée, des patrouilles d'agents à pied sur les principales places publiques et dans les rues piétonnes de la ville. Ces agents sont présents, ils sont à disposition du public, ils représentent la force et sont autant de porteurs de sécurité urbaine. Ils jouent un rôle central dans le dispositif mis en place pour faire régner la tranquillité en ville. Le manque actuel d'effectifs limite toutefois les possibilités de mettre en œuvre ces patrouilles à pied.

4.3 Une politique de partenariat

4.3.1 Le partenariat

La politique de partenariat est le résultat d'une prise de conscience et d'une réflexion quant au rôle de la police dans la sécurité urbaine. Il faut admettre que la police n'est pas seule en charge des problèmes de sécurité, qu'elle n'est qu'un maillon d'une chaîne, parfois privilégié par la légitimité dont elle dispose, mais parfois démunie face à l'ampleur des problèmes à résoudre, en particulier dans le domaine social (détresse humaine, disparition des points de repères).

Ce constat conduit les forces de police à rechercher la concertation avec les autres intervenants actifs sur le territoire de la ville et nécessite une nouvelle approche, qui ne va pas sans modification de la culture policière.

L'activité de la Police municipale est liée de façon toujours croissante aux missions générales de la Ville. Autorités, institutions sociales, directions et services de l'administration, mais aussi associations et sociétés de développement sont des partenaires de la sécurité lausannoise, avec lesquels la Police entretient des liens et qu'elle intègre de plus en plus dans ses stratégies. Et même si certaines résistances existent çà et là, cette politique de concertation et de dialogue est nécessaire.

Elle se traduit entre autres par des contacts que le Corps de police entretient avec toutes sortes d'associations et groupes organisés. A titre d'exemple, la police judiciaire a noué des liens fréquents et fructueux avec des associations telles que la Pastorale des rues, Fleur de pavé, ou encore le Passage. Elle

participe aussi au groupe de travail institué afin d'améliorer le climat qui prévaut dans le quartier de St-Laurent et participe au dispositif ABS (A bas seuil) qui a pour but d'assurer la première prise en charge des toxicomanes.

Dans un autre registre, le « groupe jeunesse » de la police judiciaire dialogue de façon très suivie avec les associations de quartier, avec la Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle et ses centres de loisirs, avec les instances socio-éducatives spécialisées dans la prise en charge des problèmes des mineurs. Il est aussi représenté à la plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence et participe au groupe de travail violence institué et dirigé par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

En guise de conclusion, l'efficacité du concept de police de proximité repose sur la capacité de la police à ouvrir un dialogue constant avec la population et les intervenants de la vie sociale urbaine et à garantir une intervention rapide sur son territoire. Cette police doit disposer de tous les moyens et toutes les compétences dans la conduite des opérations. L'expérience française démontre, comme le souligne l'IHESI (Institut des hautes études de la sécurité interne) que le choix d'une police de proximité qui conserve toutes ses prérogatives judiciaires est une décision pertinente dans une perspective d'efficacité.

4.3.2 Partenariats contre la violence dans le cadre de l'administration lausannoise et les proches institutions

4.3.2.1. La violence dans l'environnement scolaire

Dès 1998, les responsables de la Fondation pour l'animation socioculturelle, relayés ensuite par les directeurs d'établissements scolaires, ont fait part de leur inquiétude face aux attitudes de plus en plus agressives et violentes de certains élèves et adolescents.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a mis en œuvre en 2000 une vaste démarche afin d'avoir une vision précise de ces évolutions. Un groupe de travail a présenté un premier état des lieux en avril 2000 : il formule plusieurs propositions pour améliorer la prévention et l'aspect éducatif des sanctions prises à l'égard des trublions et ce en accélérant les procédures.

Nantie de ce premier rapport, la Municipalité a décidé d'élargir le mandat et la composition du groupe de travail en y impliquant plus largement les autres directions. Le groupe de travail planche sur deux problématiques: comment un service public peut-il focaliser de la violence, voire la générer ? Comment impliquer les auteurs de dommages à la propriété dans la réparation des dégâts qu'ils ont commis sans les pénaliser par des dettes excessives au début de leur vie d'adulte ?

4.3.2.2. La situation chez les enfants et adolescents en âge scolaire

Les comportements de certains élèves évoluent négativement. Cela se traduit par des incivilités, des grossièretés et le non-respect des règles de l'école et de la société. Quelques faits isolés plus graves et parfois médiatisés, des problèmes posés par des élèves aux situations sociale, familiale ou personnelle difficiles sont très durement ressentis tant par les parents que par les enseignants.

Pour faire face à ces problèmes qui émergent, les écoles ont développé de nouvelles structures et mis en place des moyens.

Les intervenants dans les écoles (enseignants, psychologues, infirmières, conseillers en orientation, médiateurs) ont ainsi pris l'habitude de travailler en réseau; leurs compétences réunies offrent une meilleure prise en charge pour les élèves en difficultés. En parallèle, les enseignants peuvent mieux se former à ces nouvelles problématiques. Enfin des actions de prévention sont organisées dans les établissements.

Pour sa part, le Département de la Formation et de la Jeunesse du canton de Vaud examine les possibilités d'augmenter la prise en charge institutionnelle des cas les plus difficiles et le développement d'appuis socio-éducatifs dans les établissements. Les services communaux sont très directement impliqués dans ces projets de mise en œuvre de nouvelles prestations.

4.3.2.3. La plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence

Créée en 1998 par des animateurs de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) préoccupés par la montée de la violence, la plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence regroupe des institutions, des services publics et des professionnels qui travaillent avec les jeunes. Elle a pour but de participer à une politique de la jeunesse; elle évalue la situation des jeunes; elle suggère et propose des actions afin d'améliorer les partenariats entre professionnels et avec les jeunes.

Dans ce contexte, elle étudie particulièrement trois thèmes : les relations entre professionnels et parents; les difficultés des jeunes dans l'insertion professionnelle ou lors de rupture d'apprentissage; le possible soutien d'animateurs extérieurs dans certains cas.

Par ailleurs, la plate-forme pluridisciplinaire considère que l'éducation est une contribution de tous à l'histoire de chacun. Elle a le projet de valoriser cette idée au travers d'une campagne de sensibilisation sur le thème de la violence et de l'incivilité. Le slogan de cette opération serait « sur le domaine public, dire c'est déjà agir ». L'idée consiste à inciter toute personne témoin d'une incivilité à marquer sa réprobation et faire comprendre que cette réaction est un devoir social plus qu'un droit. A la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, une conférence devrait être organisée. Elle sera ouverte à toutes les institutions ou personnes d'accord de relayer cette campagne destinée à la population lausannoise.

Le projet sera dirigé par un comité de pilotage, composé d'un Municipal, des représentants des services concernés et de deux représentants de la plate-forme adolescence. Le comité devra par ailleurs engager un coordinateur pour organiser les actions des partenaires au projet. Si le principe de cette action est admis, les conséquences financières évaluées actuellement entre fr. 250'000.- et fr. 300'000.- seront définies avec plus de détails dans un préavis spécialement rédigé pour ce projet.

Le groupe de travail constate que la maîtrise du phénomène de violence urbaine nécessite une compréhension des causes et mécanismes qui la sous-tendent. Cela implique un important travail de recherche. Le projet de mise en place d'une politique de développement durable (Agenda 21) prévoit d'engager une étude en ce sens. Conformément à ce qui est prévu dans le volet social du rapport-préavis 211 (Agenda 21), un mandat sera confié à un ou des chercheurs pour une durée de six mois.

5. Policier, un métier à part

La plupart des personnes qui choisissent de devenir policier trouvent leur motivation dans la volonté de contribuer activement à la bonne marche de la société, dans l'envie de s'investir aux côtés de la justice et dans un fort intérêt pour le contact avec les gens. Une fois formés, les policiers vivent au quotidien cette diversité, mais ils découvrent en même temps un élément fondamental de leur métier, qu'ils doivent apprendre à gérer au mieux pour préserver motivation, santé et qualité des prestations : le stress.

Le travail de police génère plusieurs types de stress. L'un d'entre eux fait suite à des interventions marquées par une forme de violence et/ou une dimension dramatique, situations auxquelles les policiers ne peuvent se soustraire. Ces situations sont susceptibles, comme pour tout intervenant d'urgence, de générer des difficultés (professionnelles et/ou personnelles). En tout cas, elles imprègnent leur histoire de vie et laissent des traces.

L'une des variantes du stress intervient dans le travail quotidien. Les policiers ne sont appelés que lorsque quelque chose ne va pas ; ils se trouvent donc impliqués à longueur de temps dans des situations de conflit, de misère ou de violence. Cette confrontation quotidienne avec les aspects les plus négatifs de la

vie en société (déchéance, délinquance) constitue une source de tension et peut être à l'origine d'une forme de désillusion.

De plus l'augmentation du nombre de services d'ordre, souvent imprévus et qui nécessitent des effectifs nombreux, empêche les policiers de récupérer et de reprendre les heures supplémentaires accomplies.

Un autre élément de stress quotidien est l'imprévisibilité. Source de motivation parce que le quotidien n'est jamais monotone, cette imprévisibilité constitue en même temps une source de stress dans la mesure où le risque (blessures, maladies) est toujours présent. Si l'on ajoute le fait que l'engagement personnel des policiers est rarement ponctué par la gratitude du public, le risque d'épuisement professionnel est à prendre en considération avec attention par l'institution qui emploie les policiers.

Au cours des dernières années, l'activité des policiers a subi une profonde évolution. En premier lieu, le nombre global d'interventions n'a cessé d'augmenter, grignotant les moments de récupération réparateurs après les interventions les plus difficiles. Par ailleurs, comme le relève la commission de gestion dans son rapport 1999, *"les actes de violence sont, une nouvelle fois, en augmentation chez les mineurs et chez les adultes ainsi que dans le domaine des actes gratuits de déprédation (...). Relevons que cette tendance se manifeste également à l'égard des forces de l'ordre, sous la forme d'oppositions aux actes de l'Autorité, voire de violences contre les fonctionnaires"*.

Au nombre et au rythme accrus des interventions s'ajoute donc la pénibilité de celles-ci, qui deviennent de plus en plus difficiles. Colmatant les brèches provoquées par la désintégration du tissu social, le rôle de la police prend toujours plus d'importance (prise en charge de personnes psychologiquement perturbées, dans la misère, seules), ce qui induit un risque accru d'épuisement professionnel.

Enfin il y a le regard de plus en plus attentif porté par le public, lequel attend de sa police une attitude adéquate et professionnelle. Seul un personnel polyvalent, bien formé et psychologiquement équilibré, peut offrir des prestations de qualité. Les policiers se retrouvent du coup face à une double attente (amélioration de la qualité et augmentation du nombre des interventions), à laquelle ils doivent faire face, mais qui a parfois des répercussions sur leur motivation et leur bien-être.

Le risque d'un épuisement général des équipes est réel, si cette évolution n'est pas accompagnée de mesures globales d'ajustement des moyens. C'est un constat de dégradation de la situation que fait d'ailleurs la commission de gestion dans son rapport de 1999: *"Ensuite, la situation touche aussi le quotidien des policiers de terrain qui, confrontés directement à ces nouveaux et de plus en plus fréquents comportements, caractérisés par l'agressivité, la violence et le danger, ont de moins en moins de temps disponible pour récupérer. Dans ces circonstances, il demeure essentiel de ne pas laisser s'installer une dynamique d'escalade de la violence, tant il est vrai que la maîtrise individuelle et collective, ainsi que le respect des règles fondamentales de la proportionnalité restent prépondérants pour éviter drames ou dérapages. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire d'explorer de nouvelles pistes dans les domaines de la formation (personnelle et collective), des méthodes d'intervention, des moyens et du soutien à apporter au personnel, afin de garantir, en conditions difficiles, la sécurité et l'efficacité de chacune et de chacun."*

La garantie de bonnes conditions de travail et de moyens adaptés, associée à une gestion harmonieuse du personnel, est capitale si l'on souhaite entretenir la motivation et le professionnalisme des policiers, ainsi que les encourager à s'investir pour se montrer à la hauteur des exigences actuelles de leur travail.

6. Le Corps de police de Lausanne et Police 2000

Le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises ont présenté, le 7 février 2001, l'accord qu'ils ont signé afin de créer un nouveau système de sécurité. Le but de cet accord est de clarifier les tâches des policiers qui assurent la sécurité des Vaudois, en favorisant une plus grande souplesse d'engagement et en décloisonnant le système.

L'idée de base de "Police 2000" consiste à clarifier les responsabilités de chacun des acteurs du système et à simplifier les flux financiers. Concrètement, quatre piliers composent et soutiennent cet ensemble : *la police de proximité* (dont nous verrons plus loin qu'elle ne correspond que très partiellement au concept lausannois, plus global et plus intégré), *Police-secours*, *la lutte contre la moyenne et grande criminalité* et *la gestion d'ensemble du système*.

La nouveauté principale, c'est l'implication de toutes les communes ou groupes de communes dans ce processus, puisque chacune d'entre elles devra assurer une police de proximité. Les communes qui disposent de corps constitués de plus de 20 policiers pourront effectuer ces tâches elles-mêmes. Les autres communes devront passer un contrat de prestations avec l'Etat et ce seront les gendarmes qui se chargeront des tâches de proximité, moyennant finances, lorsqu'il n'y a pas de police municipale. L'Etat prendra à sa charge les trois autres types d'interventions.

Dans une première phase, deux régions pilotes vont être organisées dès l'automne 2001 pour une durée d'environ 18 mois. Elles engloberont l'une la région de la Riviera (Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz), l'autre Echallens et ses alentours. Ces régions pilotes créeront des ententes intercommunales. Après cette phase de tests, le principe sera progressivement étendu à l'ensemble du canton.

Des études seront entreprises en parallèle, afin d'avoir une meilleure vision des coûts induits par ces modifications. Un processus de révision des bases légales devra vraisemblablement être mis en œuvre compte tenu des obligations nouvelles qui seront imposées aux communes.

Quatorzième plus grande police de Suisse, toutes catégories confondues, la Police municipale de Lausanne dispose, avec ses 384 policiers, d'un effectif 10 fois plus important que la plus grande des autres polices municipales vaudoises. Disposant de sa propre police judiciaire, elle est, de plus, structurée comme une police cantonale.

Ville centre, avec tout ce qu'elle offre de jour comme de nuit, Lausanne accueille jusqu'à 280'000 personnes par jour sur son territoire. Il en résulte qu'environ un tiers de l'ensemble des délits du canton sont commis à Lausanne. Pour certaines catégories de délits, ces proportions sont encore plus importantes : à titre d'exemple, en 2000, 55% des vols à la tire, 61% des vols à l'arraché et 60% des brigandages commis dans le canton l'ont été à Lausanne.

Capitale olympique, ville de culture et de sports, elle accueille nombre de manifestations, souvent d'envergure, sans commune mesure avec le reste du canton.

En raison de sa dimension, de sa structure, des rapports quotidiens et de la collaboration qu'elle entretient avec la Police cantonale, mais également des besoins sécuritaires particuliers de la ville de Lausanne, la Police municipale est considérée comme un élément spécial dans la réflexion en cours à propos des polices municipales vaudoises.

Ainsi, le contexte policier lausannois reste isolé du processus "Police 2000" dans sa phase actuelle; les problèmes qui se posent étant uniquement d'ordre financier, l'efficacité des processus n'est pas remise en question. En conséquence, le cas de Lausanne sera examiné ultérieurement et des solutions compatibles avec Etacom devront être négociées.

7. Prévisions d'évolution et conséquences possibles pour la police

7.1 Remarque préliminaire

"Nul n'est devin. Bien présomptueux celui qui peut prédire l'avenir. Mais la prospective est une attitude qui, sans critique et imagination mêlés, cherche à tenir compte du probable, du possible et du souhaitable"¹.

Rédigées sur la base des prévisions du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et après consultation du Bureau lausannois de statistique (BulStat), les prévisions et perspectives contenues dans ce chapitre représentent un saut, aussi humble que furtif, dans l'avenir pour tenter d'imaginer quelles pourraient être les évolutions touchant la Police de Lausanne et son environnement en ce début de troisième millénaire.

7.2 Prévisions d'évolution

7.2.1 Facteurs démographiques

Selon le scénario cantonal officiel du (SCRIS), la population² du canton de Vaud devrait passer de 612'274 habitants en 2000 à 672'516 en 2010, puis à 704'355 en 2015.

Dans les quinze années à venir, le niveau moyen de la fécondité ne sera vraisemblablement pas suffisant pour assurer le remplacement des générations, mais le nombre de naissances restera quant à lui supérieur à celui des décès grâce aux arrivées de jeunes étrangers.

Parallèlement, *le vieillissement de la population* sera également accéléré puisque, de 15.7% à l'heure actuelle, la proportion de Vaudoises et Vaudois de plus de 65 ans passera à 18.3% en 2015. Parmi eux, la part des plus de 80 ans sera également en augmentation.

A Lausanne, où, selon le SCRIS la population établie à titre permanent devrait passer de 114'017 en 2000 à 113'308 en 2010, puis à 112'943 en 2015, la proportion de personnes âgées, déjà élevée, restera plus ou moins stable.

Par comparaison, la proportion de personnes âgées dans les autres communes de l'agglomération est plus faible (environ 13%). Elle est même inférieure aux valeurs connues à Lausanne il y a vingt ans. De façon générale, le vieillissement du centre par rapport aux couronnes constitue d'ailleurs un trait caractéristique des régions urbaines. Lausanne en souffre comparativement moins que les autres grandes villes suisses.

Le *caractère multiculturel et cosmopolite de Lausanne* se développera encore. Profitant notamment d'une conjoncture économique favorable, de nombreux Suisses et immigrés de la seconde génération continueront à quitter la capitale pour la périphérie. Ce mouvement sera partiellement compensé par l'arrivée d'étrangers aux revenus plus modestes. Les nouveaux venus devraient être plus jeunes que les partants, vivre plus souvent seuls et déclarer des revenus inférieurs à ceux qui quittent la ville.

¹ GILLIAND Pierre, *Politiques sociales en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 1988, p. 297.

² Les prévisions du SCRIS sont basées sur la définition de la population au sens légal qui comprend la population établie à titre permanent mais ne prend pas en compte la population suisse en séjour (principalement les jeunes en apprentissage ou aux études qui n'ont pas de permis d'établissement) ni les étrangers en situation provisoire ou avec des permis inférieurs à un an.

En résumé, on constate à Lausanne une proportion de personnes âgées supérieure à la moyenne, qui ne s'aggravera cependant pas, ainsi que de jeunes actifs de 20 à 39 ans, qui se maintiendra. En revanche, Lausanne présente un déficit dans la tranche des 40-64 ans, celle dont les revenus sont plus intéressants. En terme de ménages, cela se traduit par une surreprésentation des personnes qui vivent seules et des couples sans enfant, ainsi que par une sous-représentation des familles qui s'établissent plutôt dans les couronnes de l'agglomération.

Pour les dix prochaines années, les tendances principales suivantes devraient donc se maintenir :

- Vieillissement de la population lausannoise, nettement moins accentué qu'ailleurs, touchant surtout les personnes de plus de 80 ans
- Poursuite de la croissance du nombre de personnes vivant seules ou sans enfant
- Tendance à une diminution de population dans les quartiers centraux
- Augmentation de population dans les quartiers nouvellement construits dans la périphérie (par ex. : Boisy-Pierrefleur, Grangettes, Praz-Séchaud, Vennes, etc.).

7.2.2 Facteurs politiques et économiques

Comme pour les autres grandes villes de Suisse, l'analyse des résultats lausannois du recensement fédéral des entreprises de 1998³ met en évidence un déplacement des entreprises de la ville vers la périphérie, ainsi qu'une diminution du nombre d'emplois.

De plus, les transformations structurelles du tissu économique se poursuivent. Selon les données du recensement fédéral des entreprises, la part du secteur secondaire (14% en 1991 ; 10% en 1998) diminue face au développement du secteur tertiaire. Il faut toutefois relever que, dans une économie en rapide mutation et notamment en milieu urbain, la distinction entre secteur secondaire et tertiaire tend à devenir de moins en moins significative. Entre 1995 et 1998, années durant lesquelles le chômage a atteint son pic, des branches telles le commerce, les transports et communication ainsi que l'enseignement ont connu une baisse significative. En revanche, malgré la stagnation économique de ces années, les branches de la finance et de l'assurance ont fait enregistrer une progression appréciable.

Le taux de chômage lausannois reste largement supérieur à la moyenne suisse et, dans une moindre mesure, au niveau vaudois. Cette évolution est proche de celle des autres grandes villes du pays (Zurich, Bâle, Berne et Genève).

Dans le cas de Lausanne, la forte proportion de population étrangère qui caractérise la démographie de notre commune, et dont la structure de qualification professionnelle comprend une part importante de main-d'œuvre peu qualifiée, constitue le facteur principal de l'écart entre les taux de chômage vaudois et lausannois. Preuve en est que Genève, ville qui concentre également une forte présence de population étrangère, a connu une intensité analogue de ce phénomène.

Du point de vue de la **vulnérabilité au chômage**, la tranche des Lausannois âgés de 20 à 29 ans a été touchée de plein fouet depuis le début des années 90. Les 30-39 ans l'ont été dans une moindre mesure. Les travailleurs de 40 ans et plus ont été les moins touchés par le phénomène. Petit bémol : lorsqu'elles sont touchées par le chômage, les personnes plus âgées éprouvent plus de peine à se réinsérer que les plus jeunes.

Par sexe, il convient de relever que 48% des emplois à Lausanne sont occupés par des femmes.

³ **VILLE DE LAUSANNE**, Office d'études socio-économiques et statistiques, Recensement fédéral des entreprises de 1998 : les résultats lausannois, 1999, p. 4-8 et 16-22.

Sous l'angle de l'origine, d'après les données du Contrôle des habitants, la part de population étrangère à Lausanne était de 35,6% à la fin du mois de décembre 2000. Les emplois précaires sont plus souvent occupés par des étrangers, qui sont particulièrement nombreux dans les professions de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que dans les métiers de la construction, domaines fortement atteints par le chômage. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que le nombre absolu de chômeurs d'origine étrangère est très proche de celui des Suisses.

Entre le quasi plein emploi de 1990 et l'année 1997 où plus de 12% de la population active lausannoise se trouvait en position de demandeur d'emploi, le changement a donc été brutal. Le nombre des chômeurs de longue durée (demandeurs d'emploi depuis une année ou plus) a ainsi fortement augmenté. Entre janvier 1994 et octobre 2000, la proportion de ceux-ci a oscillé dans une fourchette de 22.7% à 43% du total des demandeurs d'emploi !

A Lausanne, comme d'ailleurs de manière plus générale, le marché de l'emploi d'après la crise est devenu plus exigeant. La disparité des profils professionnels de la population active tend à se renforcer et, avec elle, le risque de précarité des personnes dont les caractéristiques économiques (niveau de formation et capacité de (ré)apprendre), démographiques (âge et sexe) et sociales (situation personnelle) sont peu recherchées. Le début du troisième millénaire risque bien d'être marqué par des contradictions fondamentales du monde du travail, tels le relèvement de l'âge de la retraite et la difficile réinsertion des personnes de plus de 50 ans.

La tendance à la spécialisation des centres urbains vers des activités de service se poursuivra probablement durant les années à venir. Par contre, il est plus difficile de savoir si, et dans quelle mesure, des tendances observées par le passé, en particulier le redéploiement de la population et d'une partie des activités vers les communes périphériques, se poursuivront.

Pour ce qui est des *prévisions politiques*, la volonté de développer la qualité de vie est évidente. Elle est en effet une des clés du succès économique. Il paraît dès lors raisonnable de partir du postulat que le besoin de sécurité, qui est une caractéristique essentielle de la psychologie sociale, ne s'atténuera pas dans les prochaines années.

7.2.3 Facteurs technologiques et écologiques

Il n'y a pas de raison pour que le rythme auquel les innovations technologiques se sont succédées durant les dernières décennies du 20^{ème} siècle cesse. Les progrès de l'informatique, de la robotique, des moyens de communication et de la technologie en général (biotechnologie, génétique, micro-électronique...) devraient donc continuer à entraîner des changements importants dans le monde du travail (formation de base et continue du personnel, problèmes socio-psychologiques, nouvelles formes de criminalité...). Certains ne sont pas sans conséquence pour la police.

A titre d'exemple, le développement de la téléphonie mobile a eu des conséquences non négligeables sur le comportement des gens, par exemple en cas d'accident. Auparavant, une seule personne était en général chargée de se rendre vers le point de raccordement le plus proche afin d'alerter les secours. Les personnes arrivant plus tard sur les lieux de l'accident étaient ainsi informées que les secours avaient déjà été alertés. Avec la téléphonie mobile, la réaction des personnes témoins d'un accident est d'appeler immédiatement les secours depuis leur portable, sans se soucier de savoir s'ils ont déjà été alertés !

La sauvegarde de l'environnement est par ailleurs devenue un souci permanent des autorités et des particuliers. Des assainissements et adaptations seront encore réalisés. Premier concerné, le trafic automobile sera encore fortement influencé par les décisions prises en matière de politique environnementale.

7.2.4 Facteurs socioculturels

Le niveau de vie s'est notablement élevé et la protection sociale n'a cessé de se développer depuis la deuxième guerre mondiale et jusqu'au début des années 90. Mais les mutations économiques et démographiques des dernières décennies ont changé les modes de vie.

La hiérarchie des valeurs est contestée et les changements socioculturels devraient continuer à marquer le début du troisième millénaire. Nous relèverons principalement et de façon non exhaustive :

- ◆ Les travailleurs ne sont plus disposés à "tout sacrifier au travail" mais préfèrent développer leurs loisirs.
- ◆ La diminution du crédit accordé aux institutions (Etat, Eglises, partis politiques).
- ◆ La modification du rôle de la femme dans le couple, l'instabilité familiale, l'augmentation considérable du nombre de familles monoparentales débouchent sur une atomisation des ménages et une demande accrue dans le domaine de l'habitat.
- ◆ L'augmentation de la population étrangère. Les immigrants traditionnels (Italiens, Espagnols, etc.) sont remplacés par ceux provenant d'autres pays (ex-Yougoslaves, Sri-Lankais, Africains). Cela renforce le caractère multiculturel de Lausanne, qui accueille à l'heure actuelle des ressortissants de près de 170 pays différents.
- ◆ Le risque d'isolement social, particulièrement chez les personnes âgées, à cause des ruptures dues à des décès, au déménagement des enfants ou encore à une santé qui se dégrade.
- ◆ Pour le canton de Vaud, le SCRIS estime que le nombre de personnes qui vivent seules augmentera de 38%. Les 2/3 de cette augmentation concernent les personnes âgées. Les ménages avec enfants représenteront quant à eux probablement 26% des ménages en 2020, contre 29% en 1990.
- ◆ Pour Lausanne, le SCRIS prévoit que le nombre de ménages comptant une seule personne devrait passer de 28'811 en 2000 à 29'640 en 2010, pour atteindre les 30'838 en 2020. Durant la même période, la structure par âge de ces ménages subira également quelques modifications, la proportion des moins de 45 ans passant de 46% à 43%, celle des 45 à 64 ans augmentant de 2 points à 25% et les autres catégories restant plus stables, notamment celle des 80 ans et plus avec 12%.

7.2.5 Perspectives d'évolution de la criminalité

Les causes des actes de déviance sont nombreuses et complexes. Les statistiques actuelles mises en relation avec les mutations attendues, conduisent à penser que des changements dans les types de délinquance doivent être attendus.

La Confédération luttera en priorité contre :

- ◆ la criminalité organisée ou économique
- ◆ le trafic de stupéfiants commis par des bandes organisées et des filières internationales
- ◆ la traite des êtres humains.

Par sa position, la Police judiciaire n'est pas appelée à traiter ce type d'affaires et ne joue que le rôle d'intermédiaire auprès de la Police cantonale, elle-même en liaison avec l'Office fédéral de la police. Les délits commis à Lausanne relèvent de la délinquance dite urbaine. Il s'agit essentiellement de délits contre le patrimoine, d'actes de violence et d'infractions dans le domaine du trafic et de la consommation de produits stupéfiants.

Toujours plus caractérisée par un grand individualisme, qui a pour conséquence l'anonymat et l'isolement, confrontée à la forte dégradation et à la remise en cause des valeurs institutionnelles de base (Etat – famille), la société évolue mal. La police doit, du coup, encore mieux s'intégrer dans le tissu social de la communauté et obtenir la confiance de la population.

7.3 Conséquences prévisibles pour la police

L'environnement de la police va continuer à se modifier en permanence, qui plus est, de manière toujours plus complexe et rapide. Ville centre de jour, Lausanne attire de nombreux travailleurs et touristes. Ville centre de nuit, elle offre à ceux qui s'y rendent une palette d'activités culturelles et sociales toujours plus large, reconnues et appréciées loin à la ronde par jeunes et moins jeunes. Lausanne est désormais le centre d'une région d'environ 300'000 habitants. Pour les policiers, elle est une grande ville, avec tout ce que cela suppose, de jour et de nuit, en termes d'insécurité et d'atteintes à la tranquillité publique.

S'adapter, toujours mieux et toujours plus vite ! Tel va donc être le principal défi de la Police de Lausanne durant la prochaine décennie.

Le défi est relevable. Premièrement, parce que les policiers, qui ont accepté de prendre professionnellement en charge une partie de la sécurité de leurs pairs, vivent, subissent et s'adaptent à ces modifications comme tout le monde. Deuxièmement, parce que la Police de Lausanne a déjà démontré, tout au long de son histoire, sa capacité d'adaptation à son environnement, quand bien même les changements n'ont jamais été aussi complexes, rapides et soutenus que durant les cinq dernières années.

Intégrées dans un concept de police de proximité, les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux attentes légitimes des autorités et du public sont multiples. Elles concernent les tâches, les méthodes d'intervention ou encore les structures. Elles touchent également la formation de base et continue, la communication avec le public et la prévention, domaines qui devront encore être largement développés. Enfin, la Police de Lausanne a plus que jamais besoin de pouvoir cultiver dans ses propres rangs un sentiment de sécurité et de sérénité. Ces mesures nécessitent dans tous les cas des moyens humains, financiers et matériels qui ne sont aujourd'hui plus suffisants.

Mais une augmentation raisonnable et proportionnée des moyens de la police pour lui permettre de faire face aux tâches toujours plus nombreuses et complexes qu'elle assume ne constitue qu'une première réponse. La police devrait, en parallèle, être déchargée de certaines tâches qui lui ont été déléguées au fil du temps. Participant pour une large part à la régulation quotidienne des conflits, elle remplit en effet certaines missions à caractère social qui devraient être le fait d'autres institutions. La palette des interventions prises en charge par la police s'est en effet élargie, s'éloignant de plus en plus de l'intervention d'urgence, qui est et doit rester de son ressort.

Accessible et disponible en permanence, elle est souvent le seul interlocuteur face à des situations qui nécessitent des réponses immédiates et, de plus en plus, des compétences particulières. Dans ce contexte, la polyvalence des policiers n'étant pas extensible à l'infini, son rôle ne peut que se limiter à celui d'un généraliste. De toute manière, la police ne peut pas et ne doit pas oublier sa mission principale, qui reste la protection des personnes et des biens, pour se substituer à d'autres organismes spécialisés.

Dans un environnement aussi complexe et mouvant, la sécurité publique ne peut plus être de l'unique compétence et de la seule responsabilité de la police. **Un observatoire permanent de la sécurité** devrait par conséquent être créé à Lausanne, afin de dégager, par anticipation prospective, les orientations futures en toute connaissance des faits et besoins en la matière.

Les prévisions qui peuvent être raisonnablement faites sur la base des données dont nous disposons appellent donc une police du futur capable de s'adapter à l'évolution constante et rapide de la société, tout en restant pour les citoyens une institution garante d'une certaine forme de stabilité.

7.4. Partenariats possibles

De nombreux partenariats fonctionnent déjà ou sont en voie de réalisation, tandis que d'autres paraissent pouvoir se dessiner. Mais le chemin est encore long et certaines barrières, réelles ou psychologiques, devront être renversées pour aller encore plus loin.

Dans cette optique, il serait certainement profitable de renforcer la chaîne sociale avec une structure permanente de spécialistes travaillant en étroite collaboration avec la police. Cela ne coûterait pas plus cher, offrirait une réponse plus professionnelle et libérerait les policiers en faveur des tâches pour lesquelles ils sont spécialement formés.

De plus, une nouvelle structure est également souhaitable, pour réduire les troubles à l'ordre public et les incivilités qui sont le fait de certains attroupements de consommateurs de stupéfiants et d'alcooliques, tels que l'on peut les rencontrer à la place Saint-Laurent par exemple.

La Ville de Zurich a mis sur pied, durant l'année 2000, une cellule spécialisée dans l'intervention auprès de ces personnes. Cette unité appelée « SIP » (sécurité, intervention et prévention) est présente sur le terrain sept jours sur sept, de la fin de la matinée à la tombée de la nuit. Elle est composée de collaborateurs aux profils professionnels divers (assistants sociaux, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, etc.). L'équipe « SIP » travaille en étroite collaboration et coordination avec la police. L'unité « SIP » œuvre selon trois axes principaux :

1. La prévention plutôt que la répression
2. La modification des comportements grâce à un effort de communication
3. L'information sur l'offre de prise en charge.

En première analyse, cette opération est un succès. Tout laisse à penser que sa transposition à Lausanne pourrait aboutir à des résultats identiques, soit une forte réduction des comportements perturbateurs.

S'inspirant de ce modèle zurichois (sécurité, intervention et prévention), la Municipalité a donc décidé d'accepter le principe de la création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET)⁴ spécialisée dans la réduction des comportements perturbateurs, notamment imputables aux consommateurs de stupéfiants et d'alcool.

8. Les besoins en ressources stratégiques

Force est de constater, à l'analyse des éléments contenus dans les précédents chapitres, que malgré toutes les mesures déjà prises, y compris à travers l'opération "Perspectives 2001", le Corps de police a atteint aujourd'hui les limites d'adaptation à son environnement avec les moyens dont il dispose.

En conséquence, la Municipalité a recherché de nouvelles solutions pour faire progresser le concept de police de proximité en fonction de l'évolution de l'environnement.

Dans le cadre d'une planification sur cinq ans, ces solutions débouchent sur les propositions suivantes :

♦ au niveau des structures

- créer un observatoire permanent de la sécurité destiné à renforcer le chaînage social, à analyser l'évolution de l'environnement, à anticiper les orientations à prendre et à mieux cibler et déterminer les tâches à prendre en charge par le Corps de police.

♦ au niveau des moyens

- augmenter l'effectif structurel des policiers, gardes et civils, avec toutes les conséquences logistiques inhérentes (équipement, mobilier, véhicules, etc.), afin de permettre à ces derniers de faire face à l'augmentation continue de la fréquence et de la complexité des interventions;

⁴ Préavis no xxx « Création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain » (UnISET)

cette mesure vise à réduire les heures supplémentaires et à renforcer l'efficacité à l'intervention, principalement en matière d'urgence; à ce sujet, il convient de relever que, pour disposer d'une unité supplémentaire 24/24 heures, il faut compter environ 4,6 personnes

- retenir le principe de l'anticipation des départs, permettant le recrutement et la formation, une année au préalable, des effectifs propres à éviter l'effritement, en cours d'année, de l'effectif structurel admis (voir point 4.3.2)
- ◆ **au niveau de la délégation de tâches actuellement dévolues à des policiers**
- engager du personnel civil pour reprendre certaines tâches accomplies par des policiers, par exemple dans le soutien administratif (ex: rédaction de documents, notification de commandements de payer, cette dernière activité générant à elle seule quelque 30'000 heures de travail par année)
 - disposer d'un montant cadre annuel permettant d'engager des moyens extérieurs, ponctuellement pour prendre en charge des tâches simples actuellement exécutées par des policiers (ex. : plantons de circulation pour des grandes manifestations culturelles ou sportives).
- ◆ **au niveau des locaux de police**
- adapter les structures internes de l'Hôtel de police
 - admettre le principe de l'implantation future de nouveaux postes de quartier en fonction du développement ou du déplacement de certaines zones de la ville à fortes activités
 - prendre acte, dans ce cadre-là, de l'ouverture d'un point d'appui (poste de quartier renforcé disposant d'une antenne de la Police judiciaire), au centre de la ville, à la place de l'Europe, en compensation de la fermeture du poste de St-François, dont l'emplacement n'est pas adéquat
 - admettre la création d'un poste de quartier mobile (véhicule) permettant, en fonction des événements, de marquer la présence de la police en certains endroits de la ville, afin de renforcer la qualité des relations police / public et de rassurer la population si le besoin s'en fait sentir.

8.1 Création d'un observatoire de la sécurité

Hormis le maintien et le développement des partenariats existants dans les domaines tels que jeunesse, adolescence, mœurs, lutte contre la toxicomanie, etc., la mise en place d'un observatoire permanent de la sécurité est proposée. Cet observatoire, placé sous la responsabilité d'un membre de l'Exécutif, devrait être composé :

- d'un conseil
 - ◆ d'un secrétaire général
 - ◆ d'un responsable de la communication
 - ◆ d'un représentant du Corps de police
 - ◆ d'un représentant de la Direction de la sécurité sociale et environnement
 - ◆ d'un représentant de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
 - ◆ d'un expert de l'Institut de police scientifique et de criminologie
 - ◆ d'un délégué de la Commission consultative.

Chacun de ces membres devrait pouvoir s'adjoindre les compétences particulières d'un ou plusieurs collaborateurs en fonction des besoins.

- d'une Commission consultative de la sécurité

- ♦ d'un groupe, constitué de représentants des diverses associations lausannoises (quartiers, commerçants, hôteliers, etc.), qui sera consulté en fonction des thèmes traités.

Cet observatoire devrait, au minimum, se réunir à deux reprises annuellement pour procéder à une évaluation du sentiment d'insécurité. Il devrait ainsi être à même d'établir une image de la ville en termes de sécurité; il devrait aussi analyser les évolutions enregistrées dans leur dimension historique et par comparaison avec ce qui se passe ailleurs en Suisse et à l'étranger. L'intention est de disposer à terme d'un véritable outil de mesure devant permettre de dépasser le simple constat des infractions pour tendre à une véritable mesure de l'insécurité. Dans ce cadre-là, cet observatoire devrait disposer d'un montant cadre annuel de Fr. 100'000.-, afin de lui permettre de rémunérer l'expert extérieur et d'attribuer des mandats de recherche.

8.2 Moyens

8.2.1 Effectif

Il est aujourd'hui de 384 policiers, 47 gardes et 73 employés civils, dont 33 unités du Groupe sanitaire, qui sera transféré au Service de secours et d'incendie le 1^{er} juillet 2001. Les besoins supplémentaires identifiés dans l'exercice de la sécurité publique en uniforme et en civil font apparaître la nécessité d'engager :

	Police	Gardes	Civils	Total
EM (Etat-major)			1 poste de chargé de prévention pour renforcer la structure existante 0,5 poste de psychologue	1,5
SG (Services généraux)			1 personne chargée de reprendre les tâches administratives assurées actuellement par 1 policier	1
PS (Police-secours)	24 policiers à raison de 6 par section		5 personnes pour assurer un appui administratif et prendre en charge la notification des commandements de payer	29
PJ (Police judiciaire)	16 policiers dont 6 à la brigade des investigations criminelles 2 à la brigade des stupéfiants 4 à la brigade jeunesse et mœurs 4 à la brigade rue		3 personnes pour assurer un appui administratif pour la rédaction de documents (PJ)	19
STS (Sécurité du trafic et stationnement)		4 gardes 0,5 poste de surveillant des forêts	1 personne chargée de reprendre les tâches administratives assurées actuellement par 1 policier	5,5
IT (Informatique et télécom.)			1 personne chargée de reprendre les tâches de spécialiste informatique actuellement assurées par 1 policier	1

TOTAL	40	4,5	12,5	57
-------	----	-----	------	----

Compte tenu des difficultés existant dans le domaine du recrutement et du potentiel limité de policiers déjà formés, ces augmentations d'effectifs ne sont envisageables que sur une période de cinq ans. Ce constat entraîne une réflexion nouvelle à propos des modes et conditions de recrutement.

Le nouvel effectif structurel policier serait, dès la fin de la période de recrutement supplémentaire de trois ans, porté à 424 policiers. Cette augmentation ferait passer le nombre de policiers par 1'000 habitants à Lausanne de 3,00 à 3,39, soit encore loin derrière les 3,68 de Berne, 3,80 de Zurich et 4,03 de Bâle.

De plus, l'anticipation du recrutement et de la formation des nouveaux agents devrait permettre de disposer pendant une partie de l'année d'un effectif légèrement supérieur à celui de base, fixé à 424 policiers.

8.2.2 Logistique

L'augmentation de l'effectif structurel de 57 postes a bien logiquement des conséquences sur les besoins du Corps de police en matière d'équipement et de véhicules, à savoir:

	Véhicules	Equipement
Police-secours	2 voitures 3 fourgons 1 fourgon PQ mobile	24 policiers
Police judiciaire	4 voitures	16 policiers
Sécurité du trafic et stationnement	2 scooters	4 gardes 1 surveillant des forêts

8.2.3 Délégation de tâches actuellement dévolues à des policiers

L'inscription au budget du Corps de police, d'un montant cadre annuel de 250'000 francs est demandée afin de permettre à son commandement d'avoir recours, chaque fois que possible, à des ressources extérieures pour l'exécution de tâches nécessaires, mais ne nécessitant pas d'être prises en charge par des policiers ou des gardes.

8.3 Locaux de police

Le loyer du point d'appui de la place de l'Europe se montera à 200'000 francs par année. Il apparaîtra au budget du Corps de police, tandis que le loyer de 16'000 francs du poste de quartier de St-François en sera retiré.

9. Synthèse des aspects financiers

9.1 Coûts d'investissement

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Véhicules						
• Voitures PJ	30'000.-	30'000.-	30'000.-	30'000.-		120'000.-
• Voitures PS	45'000.-	45'000.-				90'000.-
• Fourgon	50'000.-	50'000.-	50'000.-			150'000.-

• PQ mobile		120'000.-				120'000.-
• Scooter	10'000.-					10'000.-
Equipement						
• Policiers	48'000.-	48'000.-	48'000.-	48'000.-	48'000.-	240'000.-
• Gardes	24'000.-					24'000.-
Mobilier et infrastructures techniques	490'000.-					490'000.-
Informatique et téléphonie						
• 35 PC	140'000.-					140'000.-
• 25 imprimantes	62'500.-					62'500.-
• Câblage, réseau et tél.	200'000.-					200'000.-
Total :	1'099'500	293'000.-	128'000.-	78'000.-	48'000.-	1'646'500

Ces dépenses figurent au plan des investissements pour les années 2002 à 2005.

Les charges financières annuelles découlant des dépenses d'investissement ci-dessus, calculées sous la forme d'annuités constantes au taux de 4.75% pendant cinq ans, s'élèvent à 370'800 francs.

9.2 Conséquences budgétaires

En plus des charges financières, il y a lieu d'inscrire au budget les charges suivantes :

	2002	2003	2004	2005	2006
Structures (obs. social)	100'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-
Moyens					
• Policiers (100'000.-)	800'000.-	1'600'000.-	2'400'000.-	3'200'000.-	4'000'000.-
• Gardes (70'000.-)	315'000.-	315'000.-	315'000.-	315'000.-	315'000.-
• Civils (80'000.-)	1'000'000.-	1'000'000.-	1'000'000.-	1'000'000.-	1'000'000.-
Délégation des tâches	250'000.-	250'000.-	250'000.-	250'000.-	250'000.-
Locaux					
• Point d'appui	200'000.-	200'000.-	200'000.-	200'000.-	200'000.-
• Fermeture St-François	-16'000.-	-16'000.-	-16'000.-	-16'000.-	-16'000.-
Autres pour véhicules:					
• Entretien	6'800.-	12'900.-	14'800.-	16'000.-	16'000.-
• Carburant	12'700.-	25'900.-	30'600.-	33'800.-	33'800.-
Total :	2'668'500.-	3'487'800.-	4'294'400.-	5'098'800.-	5'898'800.-

10. Rappel des motions et de la pétition

Ce rapport-préavis répond aux motions de M. Olivier Français et de M. Jean-François Bourquin ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler. Les deux motionnaires s'inquiètent de la montée de la violence en ville de Lausanne et de ses répercussions sur le sentiment d'insécurité au sein de la population et même au sein des forces de police.

10.1 Motion de M. Olivier Français

Déposée le 15 décembre 1999⁵, développée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 29 février 2000⁶, la motion de M. Français rappelle que la presse s'est fait l'écho d'une montée de la violence dans les milieux urbains et de la difficulté des forces de l'ordre à gérer ce phénomène, que l'on pouvait croire cantonné aux banlieues d'autres cités européennes. Constatant que l'évolution, au fil des dernières années, du coût net par habitant de la sécurité publique, tel qu'il ressort du budget, est en forte baisse, le motionnaire demande en substance une augmentation de trois postes de l'effectif des inspecteurs de la police judiciaire.

10.2 Motion de M. Jean-François Bourquin

Déposée le 7 février 2000⁷, développée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 13 juin 2001⁸, la motion de M. Bourquin évoque également des reportages de presse faisant état d'une augmentation de la violence et du sentiment d'insécurité qui en résulte dans la population. Estimant qu'il est nécessaire de répondre à ces inquiétudes des citoyens lausannois, M. Bourquin demande une information transparente. Il appelle également de ses vœux une approche coordonnée des différents acteurs au-delà du Corps de police et de l'administration communale, soit également des milieux socio-éducatifs et des communes limitrophes. Le motionnaire demande un bilan chiffré et commenté des violences contre les personnes et les biens au cours des dix dernières années, bilan qui devrait être mis à jour annuellement et publié. Il souhaite également connaître les conditions du fonctionnement de la justice, dans le cas des délinquants relâchés après arrestation. Il demande enfin une analyse complète et précise du sentiment d'insécurité et de violence et, sur cette base, attend des propositions concrètes pour répondre à ces phénomènes.

10.3 Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler

Par lettre pétition, adressée au Conseil communal le 11 avril 1999, M. Carl Kyril Gossweiler demande à la Municipalité de faire en sorte que les véhicules de police et de pompiers de la Ville soient équipés de nounours (ours en peluche) à remettre gratuitement aux enfants victimes d'un traumatisme lors de leurs interventions d'urgence. L'unique signataire de cette pétition demande également que ces peluches soient financées par les revenus des amendes d'ordre.

Lors de sa réunion du 3 mai 1999, la Commission permanente des pétitions a entendu le pétitionnaire en présence de M. Bernard Métraux, directeur de la sécurité publique et des affaires sportives. Sur proposition de dite Commission, le Conseil communal a, dans sa séance du 8 février 2000⁹, décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, selon l'article 65a du Règlement du Conseil communal.

11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

⁵ BCC 1999, tome II, p. 481

⁶ BCC 2000, tome I, p. 273

⁷ BCC 2000, tome I, p. 229

⁸ BCC 2000, tome I, p. 684

⁹ BCC 2000, tome I, p. 119

vu le rapport-préavis No 239 de la Municipalité du 20 septembre 2001;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de sécurité publique ;
2. de prendre acte de la création d'un observatoire permanent de la sécurité ;
3. d'approuver l'augmentation de l'effectif du Corps de police de 40 policiers, 4,5 gardes et 12,5 civils ;
4. d'autoriser l'ouverture d'un point d'appui à la place de l'Europe et de prendre acte de la fermeture du poste de quartier de Saint-François ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'646'500 francs destiné à l'achat de véhicules, d'équipement, de mobilier et de matériel informatique ;
6. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 329'300 francs par la rubrique 2401.331 du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives ;
7. de faire figurer sous la rubrique 2401.390 «imputation des intérêts» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
8. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2002, un crédit spécial de fonctionnement de 2'668'500 francs, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives:

2401.1.318.0	Honoraires, études et expertises	Fr. 100'000.--
2401.1.301.0	Traitements	Fr. 624'000.--
2401.1.303.1	Cotisations AVS & AC	Fr. 42'000.--
2401.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 134'000.--
2402.1.301.0	Traitements	Fr. 257'000.--
2402.1.303.1	Cotisations AVS & AC	Fr. 17'000.--
2402.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 41'000.--
2400.1.301.0	Traitements	Fr. 815'000.--
2400.1.303.1	Cotisations AVS & AC	Fr. 55'000.--
2400.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 130'000.--
2401.1.318.4	Prestations effectuées par des tiers	Fr. 250'000.--
2401.1.316.0/12	Loyers PQ	Fr. 184'000.--
2401.1.315.1	Entretien véhicules	Fr. 4'200.--
2401.2.315.1	Entretien véhicules	Fr. 1'200.--
2402.1.315.1	Entretien véhicules	Fr. 1'400.--
2401.1.313.2	Carburant	Fr. 8'500.--
2401.2.313.2	Carburant	Fr. 3'200.--
2402.1.313.2.	Carburant	Fr. 1'000.--

9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français ;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin ;

11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche